



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## BIENVENUE

dans l'académie de Bordeaux



Rentrée 2024



**Anne Bisagni-Faure**  
 Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
 Rectrice de l'académie de Bordeaux  
 Chancelière des universités



## Bienvenue dans l'académie de Bordeaux Rentrée 2024

Chers personnels,

Je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Bordeaux.

Fortes d'une communauté éducative pleinement mobilisée, l'académie de Bordeaux est prête à relever les défis de la rentrée 2024, en lien avec les ambitions du projet académique 2021-2025 dont la toute récente évaluation à mi-parcours consolide les grandes ambitions : faire progresser et réussir tous les élèves ; renforcer la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune en associant les familles et les partenaires ; améliorer la qualité de vie et les conditions de travail pour l'ensemble des personnels et proposer une formation continue au plus près des besoins, individuels et collectifs. N'hésitez pas à vous en saisir en fonction de vos besoins, contribuant ainsi à le faire vivre.

C'est dans cette dynamique de cohésion, autour d'une École inclusive, qui élève, émancipe et protège tous les élèves, et qui agit pour accompagner et protéger ses personnels, que l'académie de Bordeaux poursuit, à la rentrée 2024, son engagement en faveur de l'élévation générale du niveau scolaire et de la réduction des inégalités à toutes les échelles, au sein de chaque école, chaque EPLE, chaque Zone d'Animation Pédagogique, chaque service.

Parmi les leviers d'action offerts à l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire, la feuille de route académique du Conseil Académique d'Éducation à la Santé, la Citoyenneté et à l'Environnement promeut le déploiement des « éducations à » dans une approche systémique.

Le dispositif Notre École, faisons-la ensemble qui rencontre un véritable succès dans l'académie avec 294 projets déjà financés et de nombreux autres en préparation constitue également un réservoir de vitalité pédagogique à partager largement sur le territoire.

En cohérence et complémentarité avec les priorités éducatives et pédagogiques, les

ressources humaines sont à nouveau un axe majeur de la rentrée 2024. Inscrite dans une dynamique d'amélioration continue, la poursuite du déploiement de la feuille de route académique RH est au cœur de notre pilotage académique, qui s'articule autour de trois axes :

l'accompagnement des agents, la valorisation des parcours individuels et la consolidation d'une démarche de GRH de proximité visant à apporter à chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptée à ses besoins. Une attention au bien-être des personnels déclinée au plus près du terrain, grâce notamment aux 6 DRH de proximité et aux 25 conseillers RH de proximité répartis sur l'ensemble de l'académie. N'hésitez pas à prendre leur attache, ils sont à votre écoute.

Les services académiques, au rectorat de Bordeaux comme dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale de l'académie, l'encadrement pédagogique et l'ensemble de la communauté scolaire sont mobilisés pour accueillir chaque personnel entrant, pour vous guider, vous conseiller et vous aider à remplir votre mission.

Ensemble avec les services de l'État en région et en département, avec les collectivités territoriales et nos partenaires associatifs, culturels et sportifs, nous sommes mobilisés pour la réussite de chaque élève, l'épanouissement de chaque jeune.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de cette plaquette destinée à vous faire découvrir l'académie de Bordeaux et à y accompagner vos premiers pas.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une heureuse installation et une excellente année scolaire 2024-2025.

*Anne Bisagni-Faure*

Insultes, agressions,  
accidents... contre  
les risques du métier,  
vous avez prévu quoi ?

# OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

L'ASL : DÉLÉGATION  
DE DORDOGNE

05 53 08 96 83  
asl024@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION  
DE LA GIRONDE

05 56 24 68 16  
asl033@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION  
DES LANDES

05 58 56 17 34  
asl040@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION  
DU LOT-ET-GARONNE

05 53 68 63 89  
asl047@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES

05 59 46 32 66  
asl064@autonomesolidarite.fr

## Pour adhérer à L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION



### → Par téléphone au 09 74 75 70 70

Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 15 et le samedi de 8 h à 17 h 15 (horaires Métropole).



### → 100 % en ligne sur le site MAIF

<https://www.maif.fr/enseignants/assurance-professionnelle>  
Pour la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française) et Monaco.



### → Contactez votre délégation

<https://infos.autonome-solidarite.fr/contacter-l-asl>





## ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

Favoriser l'**accès à l'éducation** et proposer des outils éducatifs gratuits **pour tous**, soutenir le monde associatif et agir pour l'inclusion, accompagner tous les **bénévoles** et éducateurs qui rendent possible la pratique du sport, mettre l'**humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix.

**#ChaqueActeCompte**

[www.chaqueactecompte.fr](http://www.chaqueactecompte.fr)



assureur militant



<b>1</b>	<b>LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE</b> .....	<b>9</b>
	Les chiffres clés.....	10
	La présentation de la région académique.....	11
	L'organigramme.....	12
<b>2</b>	<b>L'ACADÉMIE DE BORDEAUX</b> .....	<b>13</b>
	La présentation de l'académie.....	14
	Le pilotage de l'académie.....	16
	L'organigramme.....	20
	Les chiffres clés.....	22
	Le projet académique 2021-2025.....	24
	La feuille de route RH.....	25
	Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	26
	Les acteurs de l'éducation.....	27
<b>3</b>	<b>L'ORGANISATION DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS</b> .....	<b>31</b>
	L'organisation des écoles primaires (1 <sup>er</sup> degré).....	32
	L'organisation des collèges et lycées (2 <sup>nd</sup> degré).....	33
	La préparation de la rentrée scolaire.....	34
	Le service académique de défense et de sécurité.....	36
	L'égalité des chances.....	38
	Une école pour tous.....	40
<b>4</b>	<b>CARRIÈRE ET VIE PROFESSIONNELLE</b> .....	<b>41</b>
	Les démarches à votre arrivée.....	42
	Vos droits et devoirs.....	43
	Votre RH de proximité.....	43
	Qui gère votre dossier ?.....	44
	La rémunération.....	45
	Les conditions de travail.....	45
	La carrière et l'évolution.....	47
	Les évaluations.....	47
	La mobilité.....	48
	Les instances de dialogue social.....	48
	Les démarches en ligne.....	48
	L'école académique de la formation continue.....	48
	L'action sociale en faveur des personnels.....	49
	La santé, la prévention et la sécurité.....	52
	La retraite.....	55
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b> .....	<b>59</b>
	Annuaire (rectorat, DSDEN, corps d'inspection).....	60
	Venir au rectorat.....	71
	Les services numériques.....	72
	La communication.....	75
	Le LAB académique.....	75





1

**LA RÉGION  
ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE**



## Les chiffres clés de la région académique

(année scolaire 2023/2024)

**LA RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE**

**12**  
départements

**84 000 km<sup>2</sup>**  
de superficie

**6 millions**  
d'habitants

**3<sup>e</sup> région**  
la plus peuplée  
de France

**9,2 %**  
de la population  
nationale

Source : Insee, Recensements  
de la population 2014 et 2020.



### Les établissements scolaires, et les établissements d'enseignement supérieur

- 4 727 écoles (maternelles et élémentaires)
- 502 collèges
- 138 lycées généraux et technologiques
- 105 lycées professionnels
- 10 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)
- 6 universités
- 16 écoles d'ingénieurs (publiques et privées)
- 2 Instituts d'Études Politiques



### Les élèves et les étudiants

- 1 249 419 élèves et étudiants dont :
  - 494 601 en école (maternelles et élémentaires)
  - 276 775 en collège
  - 179 033 en lycée dont :
    - 129 100 en lycée général et technologique
    - 49 933 en lycée professionnel
  - 1 059 en EREA
  - 80 428 apprentis
  - 217 523 étudiants (rentrée 2022)



### Les personnels

- 97 267 personnels parmi lesquels :
  - 70 617 enseignants dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés dont :
    - 31 237 dans le 1<sup>er</sup> degré
    - 39 380 dans le 2<sup>nd</sup> degré

## La présentation de la région académique

La région académique Nouvelle-Aquitaine comprend les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, portant création de 18 régions académiques le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Elle est la région académique la plus vaste de France (16 % du territoire national) avec ses 84 061 km<sup>2</sup> et 12 départements et administre plus de 5 500 écoles et établissements, accueillant plus d'un million d'élèves et d'étudiants.

### La région académique :

- ✓ **Fixe les orientations stratégiques et assure la coordination des politiques de la région académique :**
  - formation professionnelle et apprentissage,
  - enseignement supérieur, recherche et innovation
  - information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire,
  - numérique éducatif,
  - utilisation des fonds européens,
  - contrats de plan État-région,
  - politique des achats de l'État,
  - politique immobilière de l'État,
  - relations européennes, internationales et coopération,
  - politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports.
- ✓ **Détermine les attributions et le schéma de mutualisation des moyens des services régionaux et inter-académiques.**

### La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine



**Anne BISAGNI-FAURE**

**Directrice de cabinet :**

Virginie MERLE

ce.recteur@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

Tél : 05 57 57 38 00

La rectrice de la région académique garantit, dans notre région pluri-académique, l'unité et la cohérence de la parole de l'État, en particulier dans les champs de compétences partagées avec la collectivité régionale.

#### La rectrice :

- ✓ est chancelière des universités ;
- ✓ est l'interlocutrice des partenaires régionaux (Préfecture de région et Conseil régional) ;
- ✓ arrête l'organisation fonctionnelle de la région académique.

### Les rectrices d'académie

Anne BISAGNI-FAURE,

rectrice de l'académie de Bordeaux

Carole DRUCKER-GODARD,

rectrice de l'académie de Limoges

Bénédicte ROBERT,

rectrice de l'académie de Poitiers

- ✓ arrêtent l'organisation fonctionnelle et territoriale de leur académie et les attributions de leurs services ;
- ✓ décident et agissent dans le cadre des orientations stratégiques définies au niveau régional.
- ✓ exercent les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'activité éducative ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements scolaires ;
- ✓ ont autorité notamment sur les inspecteurs d'académie et les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN).

## Le recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation :



**Claudio GALDERISI**

Directeur de cabinet,  
chargé de mission :  
**Xavier BEULENS**  
ce.recteur-delegue-esri  
@region-academique-  
nouvelle-aquitaine.fr  
Tél : 05 57 57 35 16

## Le secrétaire général de la région académique Nouvelle-Aquitaine :



**Eric DUTIL**

Adjoint au SGRA  
pour l'ESRI :  
**Fabrice BLANQUIE**  
ce.sgra@region-  
academique-nouvelle-  
aquitaine.fr  
Tél. : 05 57 57 38 21

Le recteur délégué à l'ESRI exerce les missions qui lui sont déléguées par la rectrice de région académique, chancelière des universités, en lien avec les rectrices des académies de Limoges et de Poitiers sur la base du continuum d'études -3 +3. À ce titre, il préside notamment les conseils d'administration des 3 CROUS de la région académique.

Il est en charge des dossiers relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région académique. Il assure le suivi et l'accompagnement des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire ainsi que des opérations immobilières de l'ESR. Il veille au lien entre l'enseignement scolaire et le supérieur et assure un suivi régional des instituts nationaux du professorat et de l'éducation (INSPÉ).

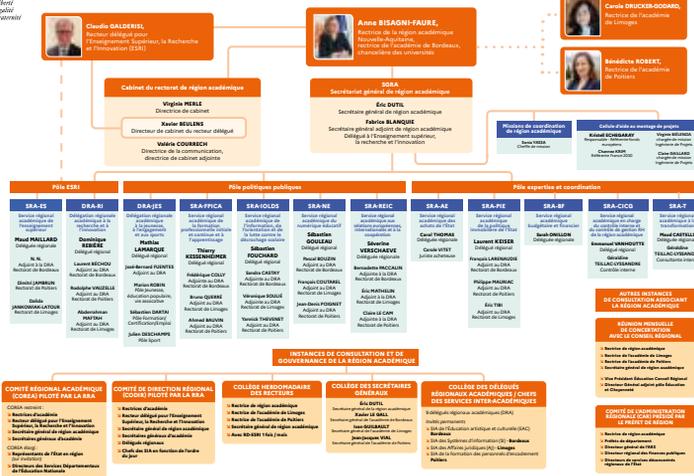
Le secrétaire général de la région académique a pour mission d'assurer l'administration de la région académique en appui de la rectrice de région académique.

Il est chargé de concevoir, de mettre en œuvre et d'accompagner la nouvelle organisation fonctionnelle et territoriale des services de la région académique (services régionaux et inter-académiques). Pour ce faire, il pilote l'ensemble des services régionaux et dispose, autant que de besoin, des services académiques et interacadémiques. Il est responsable des budgets régionaux, coordonne la vie des instances et les liens avec les partenaires de la région académique.

RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

### ORGANIGRAMME DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

AVRIL 2024



Retrouvez l'ensemble des services régionaux de la région académique Nouvelle-Aquitaine et l'intégralité des chiffres clés sur : [www.ac-bordeaux.fr/region\\_academique](http://www.ac-bordeaux.fr/region_academique)



2

# L'ACADÉMIE DE BORDEAUX



### La présentation de l'académie

Constituée de cinq départements (la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques), l'académie de Bordeaux se classe par sa population scolaire au 9<sup>e</sup> rang des académies de France. Située au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine, elle est la 2<sup>e</sup> académie la plus étendue géographiquement et comprend les 3 plus vastes départements métropolitains (Gironde, Landes, Dordogne).

À la rentrée 2024, elle compte 605 077 élèves et apprentis, 129 280 étudiants et 55 964 personnels. L'académie de Bordeaux compte 3 173 écoles et établissements répartis dans l'enseignement public et privé sous contrat.

La structure géographique de l'académie est composée à la fois de zones fortement urbanisées, principalement autour de l'agglomération bordelaise ainsi que des chefs-lieux des départements, mais également sur la côte (côte basque et sud-Landes, bassin d'Arcachon), et d'importantes zones rurales (nord et est de la Dordogne, sud-ouest et nord du Lot-et-Garonne, Médoc, forêt des Landes, zones montagneuses des Pyrénées-Atlantiques).

Son territoire s'étend sur 41 000 km<sup>2</sup> et elle compte 3 414 585 millions d'habitants (INSEE janvier 2020). Ce territoire se caractérise par une croissance démographique constante mais inégale selon les départements. Deux départements concentrent cet apport démographique : la Gironde et les Landes. Cette augmentation globale de la population est essentiellement le résultat d'un phénomène migratoire, la région étant très attractive. Près d'un habitant sur quatre réside dans la métropole bordelaise (soit un habitant sur deux du département de la Gironde).

Le caractère à la fois rural et urbain de l'académie se reflète dans la diversité des identités de ses départements :

- **La Dordogne**, vaste département à forte dominante rurale, propose un maillage territorial aux établissements scolaires dispersés impliquant le développement du travail en réseau.
- **La Gironde**, premier département métropolitain par sa superficie (10 725 km<sup>2</sup> soit 2% du territoire), comptabilise à lui seul 49,8 % de la population scolaire de l'académie. On y trouve des zones urbaines très peuplées et des zones rurales isolées moins attractives.
- **Les Landes**, aux vastes espaces naturels offrent aux élèves un réseau scolaire particulièrement développé.
- **Le Lot-et-Garonne**, département rural qui propose un réseau scolaire très étendu, jusque dans des zones relativement isolées (plus de 50% d'écoles ont entre 1 et 3 classes). Ce maillage est soutenu par le dynamisme des équipes et communautés scolaires et par l'existence de partenariats de qualité.
- **Les Pyrénées-Atlantiques**, entre montagne et océan, sont un département très rural (57% d'écoles ont entre 1 et 3 classes) où cohabitent deux entités à la forte identité linguistique et culturelle (Béarn et Pays basque) avec une forte présence du bilinguisme (béarnais, occitan et basque).

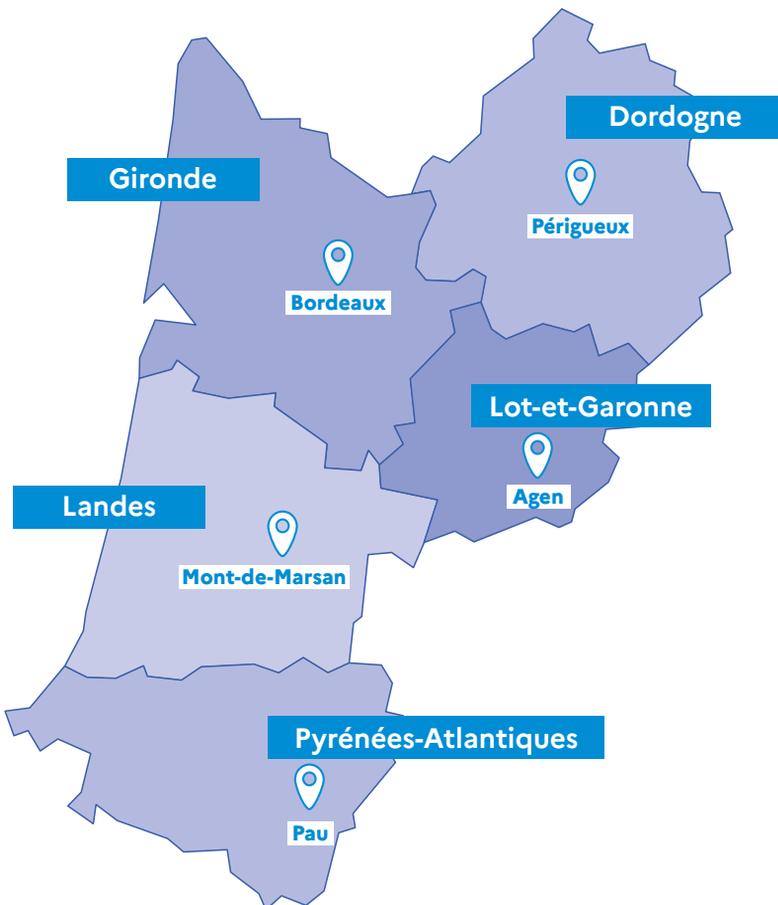


## Zones d'animation pédagogique

L'académie est composée de 25 Zones d'Animation Pédagogique (ZAP), maillage in-fra-départemental dans lequel se réunissent les acteurs éducatifs du premier et du second degrés. Les équipes travaillent au sein de commissions thématiques : liaisons inter-degrés, décrochage scolaire, évaluations, école inclusive, CESCE, etc. Ces travaux s'inscrivent dans le projet académique 2021-2025.

Consultez la carte des ZAP : [www.ac-bordeaux.fr/cartotheque](http://www.ac-bordeaux.fr/cartotheque)

Consultez la charte des ZAP : [www.ac-bordeaux.fr/zones-animation-pedagogique](http://www.ac-bordeaux.fr/zones-animation-pedagogique)



### Le pilotage de l'académie

En France, la responsabilité de l'Éducation nationale est confiée au ministre qui dispose d'une administration territoriale spécifique formée de 18 régions académiques et de 30 académies. Les académies sont placées sous l'autorité de recteurs et de leurs adjoints que sont les secrétaires généraux d'académie et les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale.

Ces services déconcentrés se composent dans l'académie de Bordeaux d'un rectorat (situé à Bordeaux) et, au niveau départemental, de cinq directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) implantées à Périgueux en Dordogne, à Bordeaux en Gironde, à Mont-de-Marsan dans les Landes, à Agen dans le Lot-et-Garonne et à Pau dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les services académiques rectoraux sont regroupés à Bordeaux sur trois sites :



- ✓ le site principal :  
5, rue Joseph de Carayon-Latour ;



- ✓ le site Pierlot ou hôtel de Poissac :  
27, cours d'Albret ;



- ✓ le site Paul-Victor de Sèze :  
3, Terrasse du Front du Médoc  
(quartier Mériadeck).

### La rectrice d'académie

Anne BISAGNI-FAURE

ce.recteur@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 57 57 38 00



Nommée par décret du président de la République en conseil des ministres, la rectrice représente dans l'académie le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Placée sous l'autorité directe du ministre, elle est responsable de la totalité du service public d'éducation dans l'académie, de la maternelle au lycée et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

La rectrice :

- ✓ veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ;
- ✓ définit les objectifs de la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale, en particulier la nature des formations et des conditions d'affectation des élèves ;
- ✓ a compétence sur la gestion des personnels et des établissements ;
- ✓ est responsable des relations avec les milieux politiques, économiques, socio-professionnels et notamment les collectivités territoriales ;
- ✓ intervient dans le programme régional de formation conduit par le conseil régional ;
- ✓ est rectrice coordonnatrice de la zone de défense sud-ouest et rectrice coordonnatrice de l'unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire (académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers).

## Le secrétaire général d'académie

**Xavier LE GALL**

ce.secretariat-general@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 57 57 38 20



Le secrétaire général est l'adjoint de la rectrice chargé, sous son autorité, du pilotage de l'académie. À ce titre, il conseille, prépare et met en œuvre les décisions de la rectrice, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'académie.

Chargé de l'administration de l'académie et responsable de l'ensemble des services administratifs du rectorat, il anime et coordonne l'action des directeurs et responsables de services. Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative et contribue au dialogue social.

### Les secrétaires généraux d'académie adjoints

Sous l'autorité du secrétaire général d'académie, ils élaborent avec les services les mesures nécessaires à la définition de la politique académique. Ils veillent à la mise en œuvre de cette politique. Dans l'académie de Bordeaux, ils sont au nombre de trois en charge des secteurs suivants : relations et ressources humaines, pôle de l'organisation scolaire et de l'aide au pilotage et pôle modernisation et fonctions support.

**Cynthia ESPINOSA**

ce.modernisation@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 57 57 35 44

**Philippe VULLIET**

ce.drh@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 57 57 35 62

**Steven TANGUY**

ce.dosap@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 57 57 35 65

## La directrice de cabinet de la rectrice

**Virginie MERLE**

ce.cabinet@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 57 57 38 09



Sous l'autorité de la rectrice, elle l'appuie dans la mise en œuvre des orientations de la politique académique et assure les fonctions de coordination et d'animation de l'équipe du cabinet. À ce titre, elle peut se voir confier des dossiers et projets spécifiques relatifs à la politique éducative. Elle gère les relations avec les élus et les partenaires institutionnels (parlementaires, cabinets des présidents des collectivités territoriales et des maires...). Elle coordonne la gestion des crises en lien avec le ministère.



### L'inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN)

Il est l'un des adjoints de la rectrice et son représentant au niveau départemental. Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre. Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par le recteur, il :

- dirige les services départementaux de l'Éducation nationale du département dans lequel il est nommé et représente la rectrice dans ce département ;
- participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique mettant en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires ;

- met en œuvre, sous l'autorité de la rectrice, la stratégie académique organisant l'action éducative dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée de son département.

### Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Collaborateur direct de l'IA-DASEN, le secrétaire général assure sous son autorité l'encadrement des services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Il a vocation à l'assister ou le représenter dans les commissions et groupes institutionnels. Il est associé et participe activement à la mise en œuvre de la politique académique dans le département.





**DSDEN de la Gironde**

Marie-Christine HÉBRARD

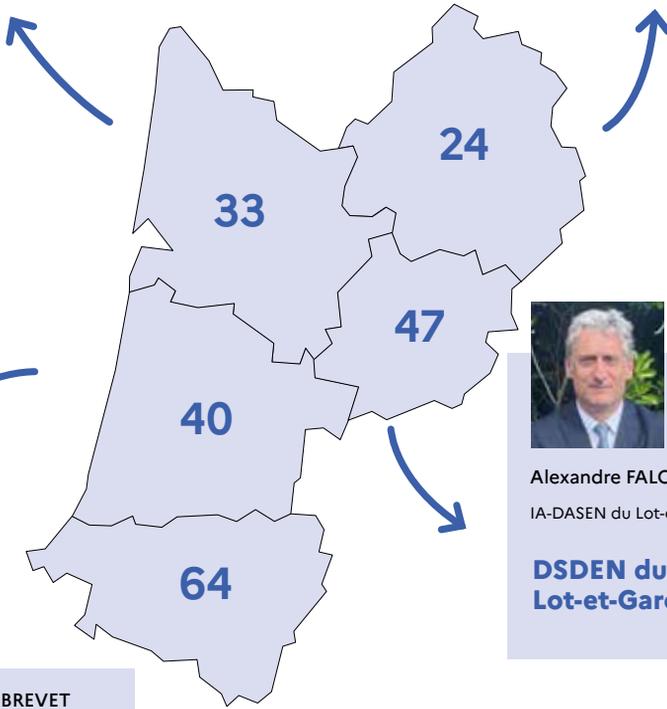
IA-DASEN de la Gironde



**DSDEN de la Dordogne**

Nathalie MALABRE

IA-DASEN de la Dordogne



Alexandre FALCO

IA-DASEN du Lot-et-Garonne

**DSDEN du Lot-et-Garonne**



Bruno BREVET

IA-DASEN des Landes

**DSDEN des Landes**



François-Xavier PESTEL

IA-DASEN des Pyrénées-Atlantiques

**DSDEN des Pyrénées-Atlantiques**

**Contacts**

Retrouvez l'annuaire des DSDEN p. 60



## ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### DASEN

**Nathalie MALABRE**  
DSDEN de la Dordogne

**Marie-Christine HÉBRARD**  
DSDEN de la Gironde

**Bruno BREVET**  
DSDEN des Landes

**Alexandre FALCO**  
DSDEN du Lot-et-Garonne

**François-Xavier PESTEL**  
DSDEN des Pyrénées-Atlantiques

### CABINET

**Virginie MERLE**  
Directrice de cabinet

**Isabelle DELBEZ**  
Directrice de cabinet adjointe

**Valérie COURRECH**  
Directrice de la communication,  
Directrice de cabinet adjointe

**Matthieu FILONI**  
Chef de cabinet

**Équipes mobiles de sécurité**  
**Francis HIVERT**  
Conseiller technique sécurité

### PÔLE D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE

**Collège des IA-IPR**  
**Aurélié DONGEUX**  
Doyenne du collège des inspecteurs d'académie (IA), inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR)

**Dominique CHARRAZAC**  
Co-doyenne du collège des inspecteurs d'académie (IA), inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR)

**Collège des IEN-ET-EG-IO**  
**Stéphanie GALINDO**  
Doyenne du collège des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) Enseignement technologique (ET), enseignement général (EG) et de l'information et de l'orientation (IO)

**Jocelyn GRIVAUD**  
Co-doyen

### Anne BISAGNI-FAURE,

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités

### Xavier LE GALL

Secrétaire général d'académie

### Philippe VULLIET

Secrétaire général adjoint  
Délégué aux relations et ressources humaines (DRRH)

**Maud Le DIVENACH**  
DRRH adjointe

**Direction des personnels enseignants (DPE)**  
**Frédérique ZOU-PERY**  
Directrice

**Direction de l'encadrement et personnels administratifs, techniques (DEPAT)**  
**Romain MARCILLAC**  
Directeur

**Direction expertise, paye et pension (DEPP)**  
**Pierre PELLETIER**  
Directeur

**Direction d'appui aux ressources humaines (DARH)**  
**Virginie LANDES**  
Directrice

**Direction des personnels à l'accompagnement scolaire (DPASCO)**  
**Gabriel KIRCHNER**  
Directeur

**École académique de la formation continue (EAFC)**  
**Pierre LACUEILLE**  
Directeur

### DRH de proximité

**Florence BERNARD**  
DRH de proximité de Dordogne

**Diane CAUVIN**  
DRH de proximité de Gironde

**Karen FERNANDEZ-ARFEUILLE**  
DRH de proximité de Gironde

**Anne Charlotte TASTET**  
DRH de proximité des Landes

**Valérie AMELING**  
DRH de proximité de Lot-et-Garonne

**Aude SENG**  
DRH de proximité des Pyrénées-Atlantiques

### Service inter-académique des Affaires Juridiques (SIA-AJ)

**Tiphaine NOBLET**  
Responsable juridique du site de Bordeaux  
Adjointe au chef du SIA-AJ

### CONSEILLERS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

**Frédérique COLLY\***  
Adjointe au DRA-FPICA, rectorat de Bordeaux  
Conseillère de la rectrice

**Sandra CASTAY\***  
Adjointe au DRA-IOLDS, rectorat de Bordeaux  
Conseillère de la rectrice

**Pascal BOUZIN\***  
Adjoint au DRA-NE, rectorat de Bordeaux  
Conseiller de la rectrice

**Bernadette PACCALIN\***  
Adjointe au DRA-REIC, rectorat de Bordeaux

**Laurent KEISER\***  
Délégué régional SRA-PIE  
Conseiller technique politique immobilière de l'État

**Anne-Frédérique LEMONNIER**  
Conseillère technique établissements et vie scolaire

**Vincent MAS**  
DAVL et coordonnateur du carré régalian

**N. N.**  
Médecin conseiller technique

**N. N.**  
Assistante sociale conseillère technique

# ORGANIGRAMME DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

## SECRETARIAT GÉNÉRAL D'ACADÉMIE

### Steven TANGUY

Secrétaire général adjoint  
Délégué à l'organisation  
scolaire et à l'aide  
au pilotage (DOSAP)

### N. N.

DOSAP adjoint

### Direction des affaires financières (DAF)

**Hélène ELLEBOODE LEVIE**  
Directrice

### Direction des Examens et des Concours (DEC)

**Olivier HARMEL**  
Directeur

### Direction des études et de la prospective (DEP)

**Marc DUCLOS**  
Directeur

### Direction de la gestion de l'enseignement privé (DGEP)

**Jany DUBOIS**  
Directrice

### Direction des structures et des moyens (DSM)

**Caroline PREPOINT**  
Directrice

### Service du contrôle de gestion

**Pascale GOUINAUD**  
Directrice

### Cynthia ESPINOSA

Secrétaire générale adjointe  
Déléguée au pôle  
modernisation  
et fonctions support

### Référent projet académique et ZAP

**Delphine**

### DUSSERT-GALINAT LAB académique

**Aline BRAHAMI**  
Responsable du LAB

### Direction de la gestion du rectorat (DGR)

**Morgane  
MEURET-MOLAS**  
Directrice

### Service des Archives

**Anne CAVERO**  
Cheffe de service

### Service inter-académique des Systèmes d'Information (SIA-SI)

**Christophe GOUINAUD**  
Chef du SIA-SI

### Stéphane MAGNE

Directeur des systèmes  
d'information (DSI)  
délégué du rectorat de  
Bordeaux

Adjoint au chef du SIA-SI

### Service inter-académique de l'Éducation Artistique et Culturelle (SIA-EAC)

**Catherine DARROUZET**  
Cheffe du SIA-EAC

Déléguée académique  
à l'action culturelle du  
rectorat de Bordeaux

## LES SERVICES INTER-ACADÉMIQUES

### Service inter-académique des Affaires Juridiques (SIA-AJ)

**N. N.**

Chef de service  
Rectorat de Limoges

### Service inter-académique de la Formation des Personnels d'Encadrement (SIA-FPE)

**David Févin**

Chef du SIA-FPE  
Rectorat de Poitiers

### Pierre KESSAS

Conseiller 1<sup>er</sup> degré

### Jean-François LAFONT

Conseiller technique inclusion

### Christine COCHE

Inspectrice santé et  
sécurité au travail

### Hélène ROCHARD

Responsable académique  
CASNAV

### Isabelle MARTIN

Déléguée académique  
à l'éducation aux médias  
et à l'information (DAEMI)

## SERVICES RÉGIONAUX ACADÉMIQUES \*

Retrouvez l'ensemble des services régionaux  
de la région académique Nouvelle-Aquitaine sur :  
[www.ac-bordeaux.fr/region\\_academique](http://www.ac-bordeaux.fr/region_academique)



ou cliquer sur l'image

### Les chiffres clés de l'académie de Bordeaux



#### Population scolarisée public et privé : 734 357 élèves, apprentis et étudiants (prévision rentrée 2024/2025)

- 293 476 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré
- (Rentrée 2024 public et privé sous et hors contrat)
- 103 870 en préélémentaire dont 92 411 dans le public et 11 459 dans le privé.
  - 184 305 en élémentaire dont 161 388 dans le public et 22 917 dans le privé.
  - 2 613 dans les ULIS-écoles dont 2 396 dans le public et 217 dans le privé.
  - 2 688 dans le privé hors contrat constatés tous cycles confondus à la rentrée 2023 (plus de prévisions pour le hors contrat).

- 270 990 élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré hors post-bac
- (Rentrée 2024 public et privé sous et hors contrat)
- 163 040 (collège, SEGPA) dont 131 447 dans le public et 31 593 dans le privé sous contrat.
  - 518 élèves dans les 5 EREA à la rentrée 2023.
  - 77 070 en lycée général et technologique dont 62 099 dans le public et 14 971 dans le privé sous contrat.
  - 29 678 en lycée professionnel dont 23 847 dans le public et 5 831 dans le privé sous contrat.
  - 684 élèves de moins de 16 ans dans le privé hors contrat constatés tous cycles confondus à la rentrée 2023 (plus de prévisions pour le hors contrat).

39 837 apprentis ayant signé un contrat et formés dans l'académie.

(Données provisoires au 31/12/2023)

- 161 Centres de Formation d'Apprentis (hors agriculture).

- 129 280 étudiants dans le supérieur
- (Rentrée 2022)
- 13 730 en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) et Sections de Techniciens Supérieurs (STS).
  - 73 308 à l'université (y compris IUT, IUP, écoles d'ingénieurs rattachées et INSPE).
  - 42 242 dans les autres écoles d'enseignement supérieur hors université, tous secteurs.



#### Le personnel de l'Éducation nationale dans l'académie (rapport social unique novembre 2023)

56 450 personnels

- 43 834 personnels d'enseignement dont 17 982 dans le 1<sup>er</sup> degré et 25 852 dans le 2<sup>nd</sup> degré.

(Au 30 novembre 2023, public et privé sous contrat)

- 6 188 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dont 256 dans le 1<sup>er</sup> degré et 5 932 dans le 2<sup>nd</sup> degré.
- 3 730 personnels de vie scolaire dont 660 conseillers principaux d'éducation (CPE), 3 070 assistants d'éducation (AED).
- 754 personnels de direction et d'inspection
- 427 psychologues de l'Éducation nationale
- 3 427 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) dont 2 383 administratifs, 584 personnels médico-sociaux et 450 personnels techniques, de recherche et de formation.



## Nombre d'écoles et d'établissements (prévision rentrée 2024)

- 2 618 écoles
- **602 préélémentaires**  
dont 601 dans le public et 1 dans le privé sous contrat.
  - **2 016 élémentaires**  
dont 1801 dans le public et 215 dans le privé sous contrat.
- 555 établissements du 2<sup>nd</sup> degré
- **357 collèges**  
dont 266 dans le public et 91 dans le privé sous contrat.
  - **113 lycées**  
dont 75 dans le public et 38 dans le privé sous contrat.
  - **80 lycées professionnels**  
dont 56 dans le public et 24 dans le privé sous contrat.
  - **5 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)**
- Implantations universitaires
- **3 universités** : Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne et Université de Pau et des Pays de l'Adour.
  - **4 Instituts universitaires de technologie (IUT)**
  - **1 Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)**
  - **5 écoles d'ingénieurs publiques**
  - **1 Institut d'Études Politiques (IEP)**
  - **1 École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP)**



## Le budget académique

La rectrice de l'académie de Bordeaux est directement responsable de la gestion d'un budget de plus de **3,7 milliards d'euros** dont plus de 96 % sont consacrés à la rémunération des personnels. Ce budget est réparti en cinq programmes listés dans le tableau ci-dessous.

### Dépenses prévisionnelles 2024 en millions d'euros

<b>BOP 139</b> : enseignement privé des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés	356 M€
<b>BOP 140</b> : enseignement scolaire public du 1 <sup>er</sup> degré	1 184 M€
<b>BOP 141</b> : enseignement scolaire public du 2 <sup>nd</sup> degré	1 802 M€
<b>BOP 214</b> : soutien de la politique de l'Éducation nationale	83 M€
<b>BOP 230</b> : vie de l'élève	302 M€
<b>Total BOP académiques</b> :	<b>3 732 M€</b>

Outre les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) académiques, les services académiques assurent également les dépenses afférentes à des BOP centraux (enseignement supérieur, vie de l'étudiant).

### Le projet académique 2021-2025

Le projet académique 2021-2025 de l'académie de Bordeaux s'inscrit dans une mission d'élévation générale du niveau scolaire et de réduction des inégalités.

Il propose des pistes de travail répondant aux préoccupations majeures de l'ensemble des personnels de l'académie.

Il vise à rassembler la communauté éducative de l'académie de Bordeaux autour de trois ambitions :

- ✓ réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires pour renforcer l'égalité des chances ;
- ✓ accompagner les élèves afin de les aider à se projeter comme citoyens du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- ✓ renforcer la qualité de vie au travail des personnels et les pratiques de collaboration.

Ces dernières sont traduites en 10 axes de travail prioritaires diffusés à l'ensemble du personnel.

Conçu pour être enrichi au fil de l'eau, le projet académique offre une série de repères dont chaque personnel peut se saisir et être force de proposition.

Un bilan à mi-parcours a donné lieu à une mise à jour des fiches action tenant compte des évolutions survenues depuis son lancement.

Retrouvez les fiches actions sur :

[www.ac-bordeaux.fr/projet-academique-2021-2025](http://www.ac-bordeaux.fr/projet-academique-2021-2025)



## La feuille de route RH

De nombreuses actions mises en œuvre depuis 2021 sont désormais ancrées dans la stratégie RH de l'académie par des actions concrètes à destination des agents. Aujourd'hui, la GRH de proximité, portée par l'ensemble des acteurs RH, se traduit par une meilleure information vers l'ensemble des personnels, une meilleure écoute et une plus grande capacité à apporter des réponses et un accompagnement plus individualisé.

La feuille de route de l'académie de Bordeaux se décline en 3 thématiques :

- ☑ Une académie résolument engagée dans l'accompagnement et le soutien de l'ensemble des agents de l'académie ;
- ☑ Une académie qui valorise les parcours professionnels individuels et encourage la dynamique des collectifs de travail ;
- ☑ Une démarche de GRH de proximité visant à apporter à chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptés à ses besoins et ses demandes.

L'objectif de l'amélioration de la Qualité de vie au travail constitue un des axes transversaux du projet académique 2021-2025. Cette thématique est donc traitée et développée dans ce cadre. Les conclusions de ce travail seront ultérieurement intégrées dans le cadre de cette feuille de route.

La feuille de route a été élaborée, sous l'autorité de la rectrice, en s'appuyant sur les expertises pédagogiques des corps d'inspection et des personnels de direction, ainsi que sur l'expertise administrative des services RH des DSDEN et du rectorat.

Le directeur des ressources humaines est chargé du suivi de la mise en œuvre des engagements inscrits dans cette feuille de route. Il élabore dans cet objectif les jalons calendaires et les indicateurs de suivi et d'efficacité des différentes actions prévues.



Découvrez la feuille de route RH sur : [www.ac-bordeaux.fr/feuille-de-route-rh](http://www.ac-bordeaux.fr/feuille-de-route-rh)

Le comité de direction (Codir) et le comité social d'administration académique (CSAA) sont régulièrement informés du suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route. Un comité de suivi réunissant des représentants du Codir, de l'observatoire académique des établissements publics locaux d'enseignement et du CSAA est mis en place dans le cadre du suivi de sa mise en œuvre.

À compter de la rentrée 2024, une stratégie « RH 2026 » viendra compléter les actions déjà mises en œuvre. Présentée au niveau national en juillet 2024, cette stratégie sera déclinée au niveau académique et fera l'objet d'un dialogue avec les représentants des personnels à la rentrée 2024.

Cette stratégie « RH 2026 » s'articule autour de trois grands axes :

- ☑ Attirer les talents
- ☑ Fidéliser les agents
- ☑ Consolider la fonction RH

### Le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'académie a finalisé en février 2022 son plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

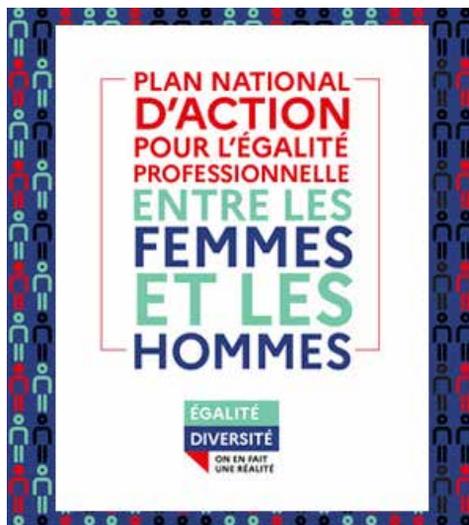
Ce plan structure les politiques d'égalité et intègre les orientations formalisées par le ministère autour de 5 axes : renforcer la gouvernance des politiques d'égalité, favoriser un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, prévenir et traiter les écarts de rémunérations, mieux accompagner les situations de grossesse et de parentalité, prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence et de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Des groupes de travail, associant les représentants des personnels, sont régulièrement mobilisés pour la mise en œuvre opérationnelle des priorités dégagées : la formation des personnels, le bilan social et les indicateurs de suivi, les mobilités, la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes.

Une démarche identique a été initiée sur le respect de la diversité. Une campagne de prévention et de sensibilisation contre les LGBTphobies a été lancée, un observatoire de la lutte contre les LGBTphobies est installé.

Un dispositif de prévention, de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel, des agissements sexistes et des violences sexuelles et sexistes, a également été mis en place.

Dans un objectif de prévention et de sensibilisation, des formations sont proposées aux personnels d'encadrement.



Les différentes publications sont accessibles sur : <http://intra.in.ac-bordeaux.fr/>

La politique académique s'inscrit dans une approche systémique avec la politique menée sur la question essentielle d'égalité filles-garçons, elle actionne tous les leviers tels que l'orientation ou encore la sensibilisation au numérique pour contribuer à corriger les effets des stéréotypes de genre dans les choix de formation des filles et des garçons et, plus tard, dans les métiers.



## Les acteurs de l'éducation

Les métiers de l'Éducation nationale sont principalement confiés à des fonctionnaires, quelquefois à des agents publics contractuels. Tous sont des acteurs de l'éducation.

### Dans les services académiques

#### L'inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)

L'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional évalue et conseille les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Sous l'autorité de la rectrice, il contrôle le respect des objectifs, instructions et programmes ainsi que les examens. Il a également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques concernant les projets et actions innovants des enseignants et des établissements.

#### L'inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique ou général (IEN-ET ou IEN-EG)

Au sein de l'enseignement en lycée professionnel, l'inspecteur de l'Éducation nationale enseignement technique ou général remplit les mêmes fonctions qu'un IA-IPR.

#### L'inspecteur de l'Éducation nationale du premier degré (IEN)

Placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, il est généralement chargé d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré. Il évalue les structures et prépare la carte scolaire. Il examine et valide les projets pédagogiques, participe à la gestion des personnels du premier degré, anime pédagogiquement et administrativement sa circonscription et conduit en liaison avec l'IA-DASEN une politique de communication et d'information en direction des élus locaux, des associations de parents d'élèves et des représentants du personnel. Il participe au recrutement et à la formation initiale et continue des personnels du 1<sup>er</sup> degré, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan académique de formation.

### Les conseillers techniques de la rectrice

Outre les corps d'inspection, la rectrice dispose d'une équipe de conseillers techniques et de chargés de mission placés directement sous son autorité.

Ils interviennent sur différentes thématiques telles que la formation des personnels, l'information et l'orientation, la formation professionnelle initiale et continue, le numérique éducatif ou encore la recherche, développement, innovation et expérimentation.

La rectrice est également conseillée dans les domaines de la scolarisation des élèves handicapés par le conseiller technique École inclusive, dans le domaine sanitaire et social par le médecin, l'infirmière et l'assistante sociale conseillères techniques, et dans les domaines de la culture et des relations internationales.

### Dans les établissements scolaires

#### Le chef d'établissement et ses adjoints

Sous l'autorité de la rectrice, le chef d'établissement participe à la mise en œuvre de la politique éducative nationale et académique. Il est le représentant de l'État dans l'établissement. Il est responsable des équipes éducatives et administratives de son établissement. Pour les personnels placés sous son autorité, il est le garant d'une gestion des ressources humaines de proximité. Il gère également les équipements et entretient le dialogue avec les collectivités locales. Le chef d'établissement peut être secondé dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives par un adjoint. Dans ses fonctions de gestion matérielle, financière, administrative et de ressources humaines, le chef d'établissement est également secondé par son adjoint gestionnaire.

#### L'enseignant

La fonction de l'enseignant est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Sous l'autorité du chef d'établissement, il a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous.

Dans son établissement, l'enseignant participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. S'il est professeur principal, il intervient à la fois comme coordonnateur de l'équipe enseignante et comme conseiller de chaque élève ; à ce titre, il est un interlocuteur privilégié des parents en ce qui concerne le suivi des élèves.

### Le psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN)

Qu'il soit issu de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » pour exercer à l'école et en Rased ou de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour travailler en CIO, en collège ou en lycée, le psychologue de l'Éducation nationale contribue au parcours de réussite des élèves.

### Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Le conseiller principal d'éducation seconde le chef d'établissement et son adjoint dans l'organisation de la vie scolaire dans un établissement d'enseignement secondaire. Il est responsable du suivi des absences des élèves. Il accompagne, conseille et contribue à la mise en place d'un cadre de vie favorisant leur réussite scolaire et l'apprentissage de la citoyenneté. Il participe au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la formation des délégués ; le plus souvent, il gère les activités du foyer socio-éducatif et anime, avec le chef d'établissement ou son adjoint, le conseil de la vie lycéenne ou collégienne ou de la maison des lycéens. Il est également chargé de l'animation de l'équipe des personnels de vie scolaire.



### L'assistant d'éducation

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, l'assistant d'éducation participe, sous l'autorité du chef d'établissement, à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves. Il exerce les fonctions de surveillance des élèves y compris pendant le service de restauration et en internat, l'encadrement des sorties scolaires, l'accès aux nouvelles technologies, l'appui aux documentalistes, l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens, l'aide à l'étude et aux devoirs.

### L'accompagnant d'élèves en situation de handicap

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont recrutés sous contrat de droit public. Dans le cadre de leurs missions, les AESH accompagnent les élèves dans :

- ✓ les gestes de la vie quotidienne en assurant les conditions de sécurité et de confort, en favorisant leur mobilité ;
- ✓ l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) ;
- ✓ l'accompagnement des activités de la vie sociale et relationnelle.

Les moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires sont coordonnés au sein des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

### L'assistant de service social

Il apporte sa contribution à la prévention de l'échec scolaire et à ses conséquences par un travail en étroite partenariat notamment avec l'infirmier, le médecin scolaire, le PsyEN et le CPE. Son action s'articule autour de trois axes principaux : le suivi et l'orientation des élèves en difficulté ; la prévention et la protection des mineurs en danger ; l'éducation à la vie et à la responsabilité.

### L'infirmier

L'infirmier est le référent santé, tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif. Il a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement et de tous les adultes de la communauté scolaire.

### Le médecin scolaire

Le médecin de l'Éducation nationale contribue au suivi de santé des élèves de la maternelle au lycée sur un secteur géographique donné. Il effectue le bilan de santé obligatoire des grandes sections de maternelle, les examens médicaux pour les élèves mineurs nécessitant une dérogation dans le cadre des travaux réglementés en lycée professionnel.

Il répond aux demandes émanant de la communauté éducative pour tout problème de santé, en particulier concernant les troubles d'apprentissage dont il est le spécialiste. Il travaille en partenariat avec l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale ainsi qu'avec les services de soins hospitaliers et libéraux. Il participe à l'accueil des enfants malades et en situation de handicap. Il intervient également dans le cadre de l'urgence pour la protection de l'enfance et pour les maladies contagieuses. Il participe à l'éducation à la santé.

### Les personnels administratifs dans les établissements publics locaux d'enseignement

Attaché de l'administration de l'État, secrétaire administratif ou adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, selon leur corps d'appartenance, les personnels administratifs en poste en EPLE peuvent exercer dans l'un des domaines suivants :

- ✓ **le service d'intendance** est en charge de la gestion administrative financière et matérielle. Chaque EPLE dispose d'un secrétaire général d'EPLE qui coordonne l'action des différents personnels en ce domaine ;
- ✓ **la fonction comptable** est mutualisée pour six établissements ou plus. L'agent comptable en est le responsable. Il tient la comptabilité des établissements dont il a la charge et établit leurs comptes financiers respectifs. Il est un acteur de la politique de modernisation budgétaire et financière de l'établissement ;
- ✓ **le pôle secrétariat** assure la gestion du secrétariat du chef d'établissement et de ses adjoints ainsi que de la scolarité des élèves.

### Le personnel de laboratoire

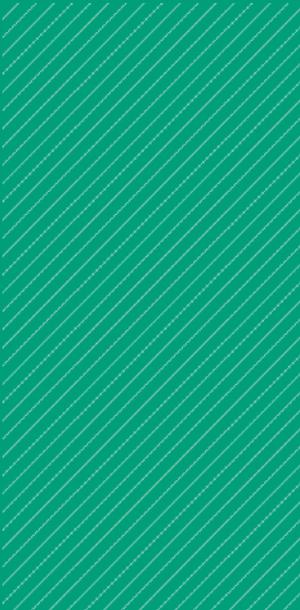
En poste en établissement scolaire, il assiste les professeurs des disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des travaux pratiques et lors des séances de travaux pratiques. Il exerce ses fonctions auprès des professeurs d'une ou plusieurs disciplines. Il peut assurer la maintenance et l'entretien spécialisé de certains matériels.





# 3

# L'ORGANISATION DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS



### L'organisation des écoles primaires (1<sup>er</sup> degré)

Les écoles primaires rassemblent les écoles maternelles et élémentaires. Leur responsabilité est partagée entre l'Éducation nationale et la commune ou l'intercommunalité.

#### L'école maternelle

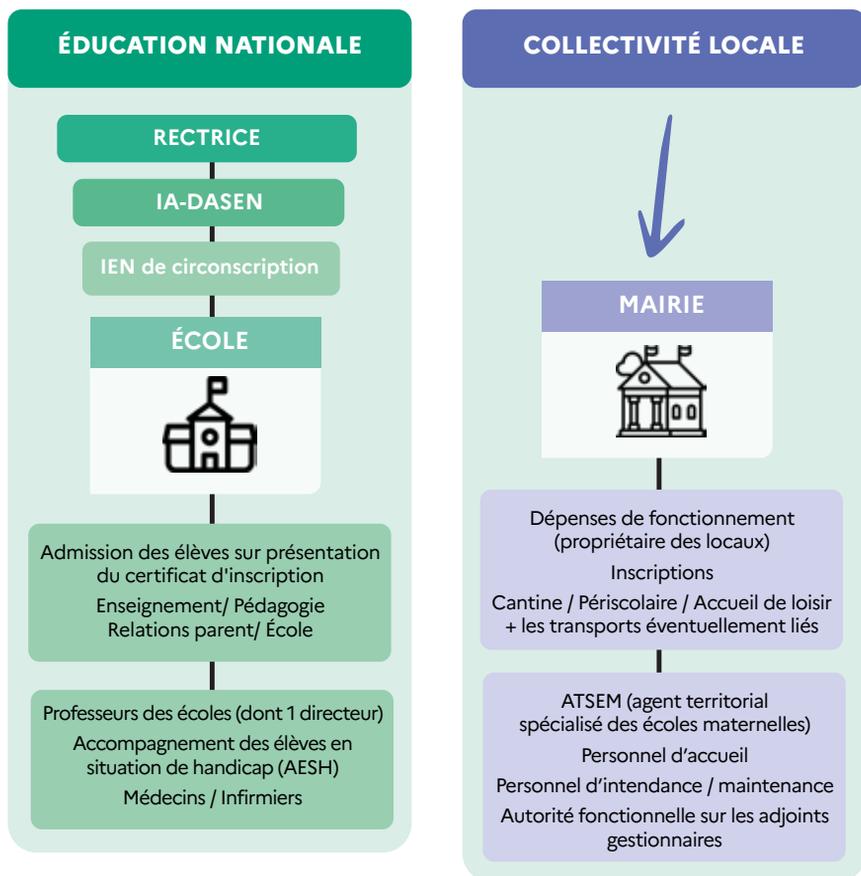
L'école maternelle accueille les enfants au début de l'instruction obligatoire qui débute à 3 ans. Elle est le plus souvent organisée en

petite, moyenne et grande sections, en fonction de l'âge des enfants. Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

#### L'école élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte et gratuite si elle est publique. Elle comporte deux cycles : le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1, CM2 et qui se prolonge jusqu'en 6<sup>ème</sup>). Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

## Écoles primaires



## L'organisation des collèges et des lycées (2<sup>nd</sup> degré)

### Le collège

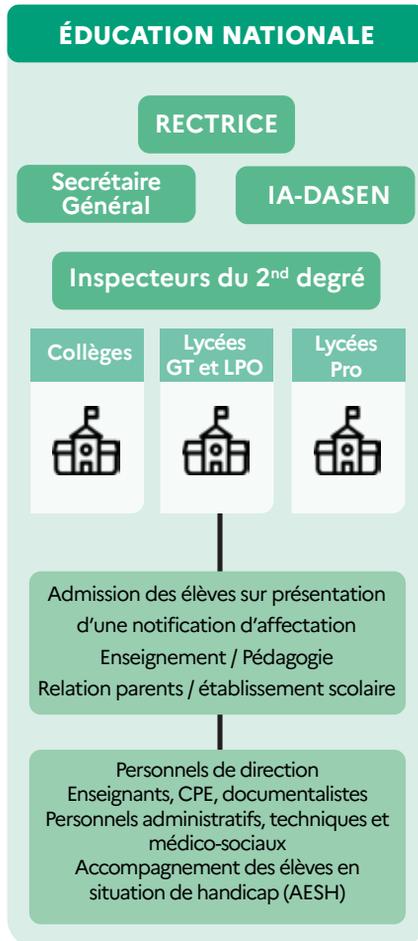
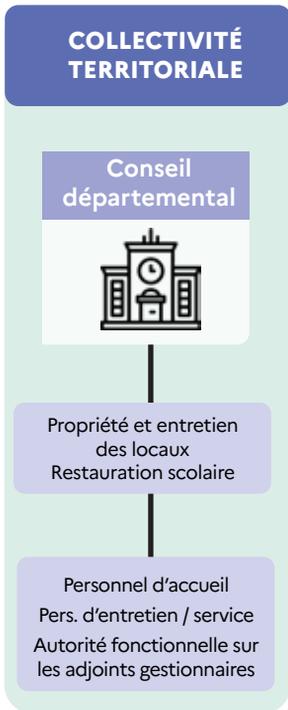
Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Les collèges publics sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui leur permet de prendre des initiatives et d'être autonomes. La gestion de leurs bâtiments relève des départements en application des lois de décentralisation.

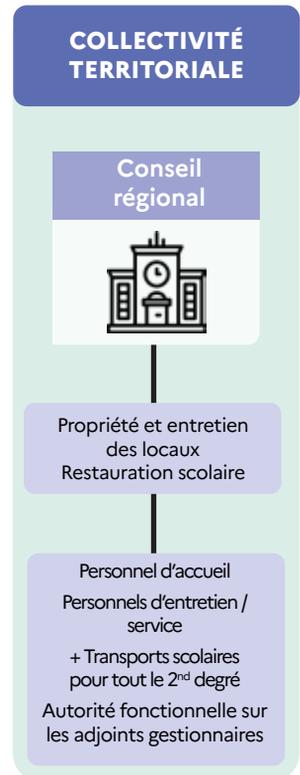
### Le lycée

À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel. La scolarité y a lieu en trois ans : la seconde, la première et la terminale. La gestion des bâtiments relève du conseil régional.

## Collèges



## Lycées



## Comment se prépare une rentrée scolaire dans le 2<sup>nd</sup> degré ?

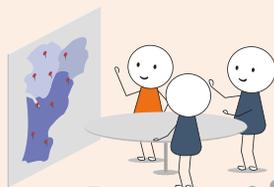


**Octobre 2024**

**OCTOBRE**

### Prévision des effectifs d'élèves

Sur la base du nombre d'élèves présents dans les établissements de l'académie et en prévision de leur progression entre les différents niveaux scolaires (collège et lycée), les services académiques estiment le nombre d'élèves pour la rentrée suivante. Cette prévision va s'affiner au fil de l'année.



**DÉBUT NOVEMBRE**

### Réalisation de la carte des formations

En lien avec le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et en prenant en compte l'insertion professionnelle des filières et les besoins des territoires, les acteurs de l'éducation étudient les ouvertures et fermetures de formations pour l'année N+1 dans les lycées professionnels (CAP, Bac Pro, BTS...) dont la liste définitive est votée à l'automne.



**MARS**

### Résultats du mouvement national inter-académique des personnels

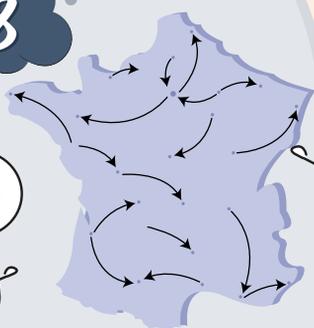
Tous les personnels enseignants en demande de mobilité ou nouvellement affectés reçoivent les résultats de leurs demandes de mobilité et savent dans quelle académie ils sont affectés.



**AVRIL - JUIN**

### Mouvement intra-académique des personnels enseignants

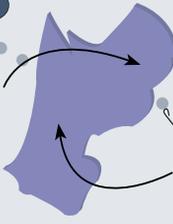
Les enseignants peuvent faire une demande de mobilité et de vœux d'affectation (département, zone, ville, établissement) dans l'académie de Bordeaux. Le mouvement concerne les enseignants issus du mouvement inter-académique et les enseignants déjà en poste dans l'académie. L'affectation a lieu en juin.



**JUIN - JUILLET**

### Affectation des élèves

Les élèves de l'académie reçoivent la confirmation de leur affectation dans les écoles, collèges et lycées de l'académie.

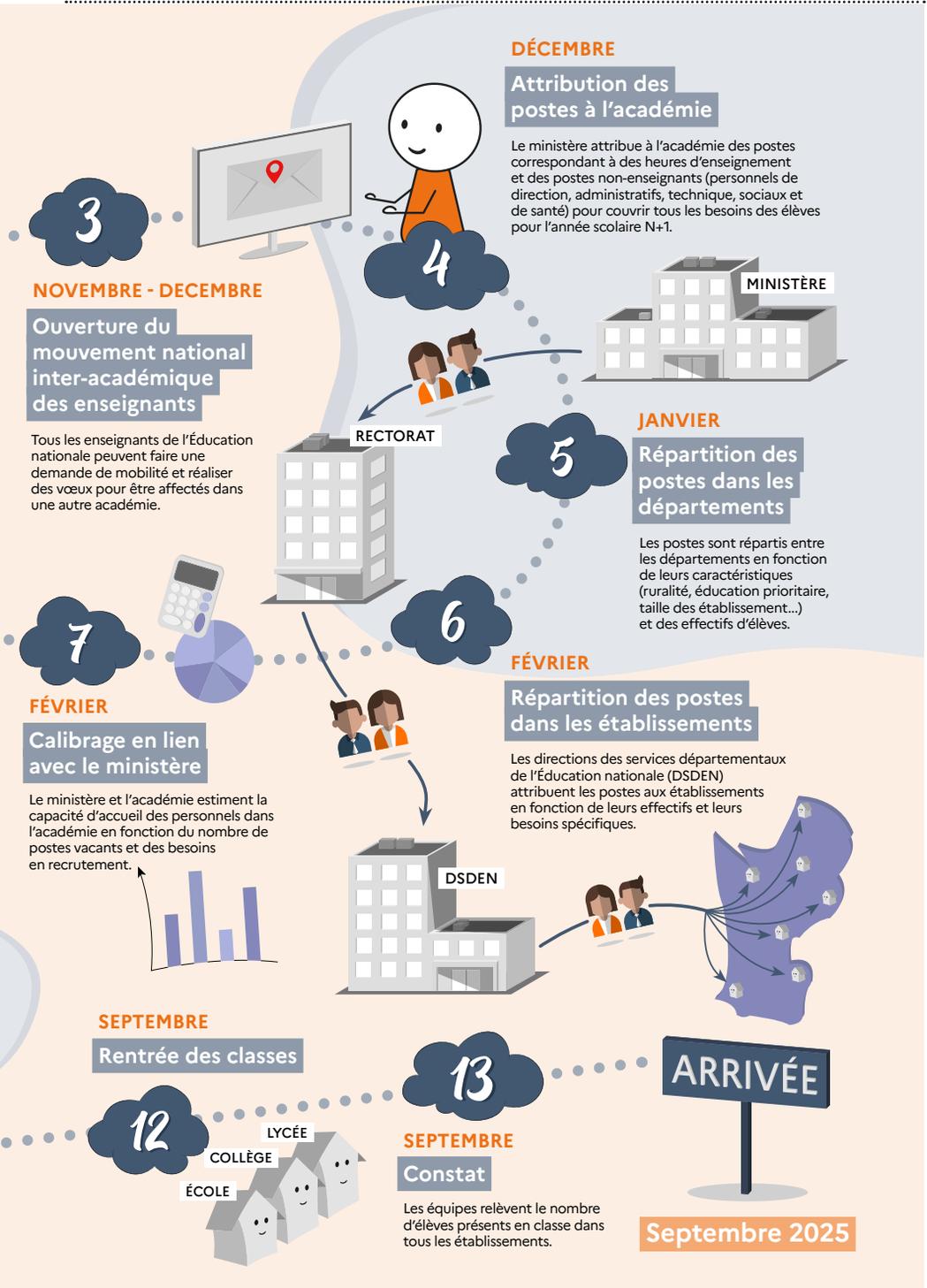


**JUILLET**

### Affectation des personnels stagiaires enseignants

Tous les enseignants ayant réussi au concours cette année, reçoivent leur affectation pour l'année scolaire N+1.





## Le Service académique de défense et de sécurité

Conformément au projet du plan ministériel pour la sécurité des élèves, des personnels et des établissements scolaires visant à déployer un bouclier autour de l'école, un "Service de défense et de sécurité académique" (SDSA) est créé pour faire face à la sensibilité accrue des enjeux régalien.

Placé sous l'autorité de la directrice de cabinet de la Rectrice, le SDSA est l'interlocuteur du Service national de défense et de sécurité. Il contribue par son organisation à améliorer l'efficacité de la réponse publique en matière de protection des personnels de l'Éducation nationale et de ses usagers.

Le SDSA structure au niveau territorial la chaîne de défense et de sécurité de l'académie et coordonne notamment l'action des référents académiques et départementaux dans les domaines suivants :

- ✓ respect des valeurs de la République, laïcité, lutte contre la radicalisation et le séparatisme en lien avec l'EAVR ;
- ✓ lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement ;
- ✓ équipes mobiles de sécurité, sécurisation des établissements, PPMS risques majeurs et PPMS attentats intrusion ;
- ✓ veille et alerte sur la plateforme Faits établissement ;
- ✓ sécurité numérique (en lien avec la DSI) ;
- ✓ gestion des situations de crise ;
- ✓ prévention de risques dans les périmètres de l'enseignement supérieur et de la "Jeunesse et des Sports" à l'échelle de la région académique Nouvelle-Aquitaine.

Contact : [ce.cabinet@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cabinet@ac-bordeaux.fr)

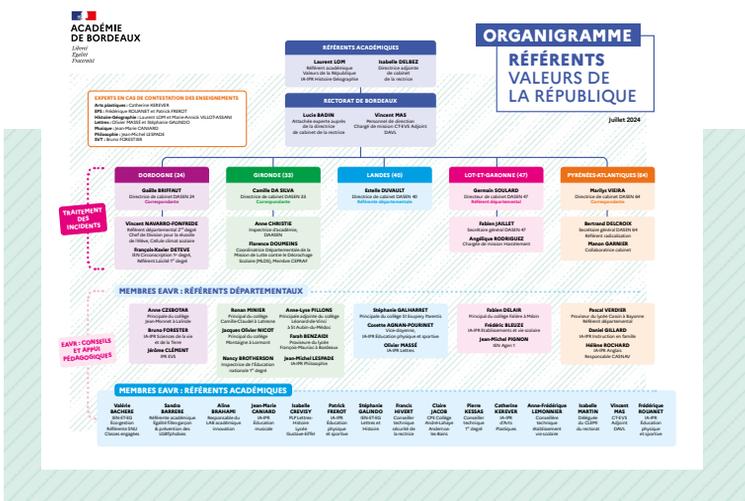
## L'équipe Valeurs de la République

Le principe de laïcité est au cœur des valeurs de la République que l'ensemble des personnels a pour mission de transmettre aux élèves. Faire respecter et vivre la laïcité dans l'enceinte scolaire nécessite notamment d'apporter une réponse à toute atteinte ou contestation de ce principe constitutionnel.

L'équipe académique Valeurs de la République (EAVR) se donne pour objectif de faire partager et comprendre le principe de laïcité et les valeurs de liberté, égalité, fraternité, et lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle promeut l'ensemble des fondements de la vie démocratique issus des principes universels des droits de l'Homme et favorise la culture de l'engagement. Elle propose aussi des ressources et des dispositifs pour mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité dans les établissements et les écoles.

Cela se traduit par la prévention des atteintes à la laïcité grâce à la formation des personnels, le soutien des professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes, la valorisation des actions en faveur des valeurs de la République. En parallèle, l'EAVR accompagne les personnels dans l'analyse et le traitement des situations d'atteinte à la laïcité, de contestation de l'enseignement ou de racisme et d'antisémitisme.

Coordonnée par un référent académique et sous l'autorité de la rectrice, l'équipe académique est pluridisciplinaire et pluri-



catégorielle. La diversité des profils des membres qui la composent garantit un large panel de compétences au bénéfice du traitement des situations rencontrées et de la mise en œuvre de solutions adaptées.

Contact : eavr@ac-bordeaux.fr

### Les équipes mobiles de sécurité

L'académie de Bordeaux est dotée d'une Équipe Mobile de Sécurité, elle est placée sous l'autorité de la rectrice auprès de laquelle est nommé un conseiller sécurité. Pilotée par le cabinet et sous la responsabilité du conseiller sécurité, l'équipe mobile de sécurité a principalement pour missions :

- ✓ d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre des procédures réglementaires de mise en sécurité des personnes et des biens (Plan particulier de mise en sécurité attentat intrusion et exercice attentat intrusion, diagnostic de sécurité, aide au diagnostic de mise en sûreté pour le 1<sup>er</sup> degré) ;
- ✓ d'assister les établissements en cas de tension ou de crise liée à l'insécurité ;
- ✓ d'assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements et à leurs abords en lien avec les forces de sécurité intérieure ;
- ✓ de contribuer à améliorer la prise en charge des élèves aux conduites problématiques ;
- ✓ de proposer des formations sur les problématiques de sécurité ;
- ✓ de réaliser les Enquêtes Locales de Climat Scolaire à la demande des EPLE ou des directeurs d'école ;
- ✓ de former les personnels de direction, les équipes de direction, les IEN et les directeurs d'école à la prévention et gestion des crises ;
- ✓ d'accompagner les médiations pour gérer les conflits entre parents et enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés)
- ✓ de former les équipes de vie scolaire et les enseignants à la gestion des conflits ;
- ✓ de contribuer à la sensibilisation des élèves sur les dangers d'internet (cyber-harcèlement) ;
- ✓ de former, tutorer et accompagner les assistants de prévention et de sécurité (APS) dans les EPLE en REP+ ou Politique de la Ville
- ✓ de participer aux audits de climat scolaire en collaboration avec les IA-IPR EVS

Une équipe d'agents est positionnée dans les locaux de la direction des services académiques de l'Éducation nationale de chacun des départements de l'académie (exceptée pour l'EMS 24 positionnée au lycée polyvalent Albert Claveille à Périgueux). Elle agit toujours sous la responsabilité du chef d'établissement ou du directeur d'école, après instruction de la rectrice.

Contact : ems.academie@ac-bordeaux.fr  
ou 05 40 54 70 36

### La cellule académique "Lutte contre le harcèlement"

Parce que l'École offre à chaque élève un cadre lui permettant de s'épanouir et de progresser, elle ne peut accepter ni racisme, antisémitisme, violences scolaires ou sexistes, ni LGBTphobies. L'engagement de l'institution est donc entier et permanent.

La prévention contre le harcèlement se traduit par la mise en place de référents harcèlement dans tous les rectorats et les DSDEN, d'ambassadeurs lycéens et collégiens dans les établissements et enfin par le programme de lutte contre le harcèlement : **pHARE**.

**NON AU HARCÈLEMENT**

Numéro d'appel national

→ 3018 

Dans l'académie de Bordeaux, tous les établissements du premier et du second degré sont engagés dans ce programme. 99.6 % des établissements ont déjà constitué une équipe de personnels ressources, aptes à accompagner les signalements qui leur sont transmis.

Contact : harcèlement@ac-bordeaux.fr

### L'observatoire LGBT+

Installé le 17 mai 2023, lors de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, l'Observatoire LGBT+ de l'académie de Bordeaux a une triple vocation : repérer les situations problématiques et les réguler, sensibiliser et former les personnels, enfin accompagner et outiller les équipes sur le terrain.

Il réunit une large palette d'acteurs de la sphère éducative au niveau local, départemental et académique et permet d'affirmer l'engagement de l'académie dans le domaine de la culture du respect et de l'égalité.

En savoir plus : [www.ac-bordeaux.fr/prevention-des-lgbtphobies](http://www.ac-bordeaux.fr/prevention-des-lgbtphobies)

### L'égalité des chances

Depuis la rentrée 2022 une mission académique Egalité des Chances a été créée afin d'interroger la problématique des inégalités scolaires. Dans le cadre d'une approche systémique, elle a pour vocation d'articuler, de faire voir et comprendre les actions, moyens et dispositifs d'accompagnement mis en place pour réduire ces inégalités.

#### L'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire vise à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Les enseignants y bénéficient de conditions particulières d'exercice, permettant notamment de développer et de faciliter le travail collectif et la formation continue.

#### Un réseau d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte des réseaux établie en 2014 : chacun se compose d'un collège tête de réseau et des différentes écoles qui l'alimentent. Deux types de réseaux existent :

- ✓ les REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés) concernent les quartiers ou les secteurs connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales, avec des incidences fortes sur la réussite scolaire ;
- ✓ les REP sont plus mixtes socialement : les publics qui y sont scolarisés rencontrent des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

Ils bénéficient :

- ✓ de classes avec moins d'élèves qu'ailleurs (seuils à 25 en collège) et de niveaux dédoublés (classe de CP/CE1) ;
- ✓ d'enseignants ayant davantage de formations et bénéficiant d'une prime spécifique ;
- ✓ de temps de concertation / pondération au collège ;
- ✓ d'un coordonnateur de réseau assurant le lien inter-degrés ;
- ✓ de financements pour des projets et dispositifs particuliers ;
- ✓ dans certains cas, d'internats de proximité.

#### L'académie de Bordeaux compte 31 REP et 3 REP+ dont 10 en cité éducative :

- |                                 |                            |
|---------------------------------|----------------------------|
| ✓ Dordogne : 5                  | ✓ Landes : 3               |
| ✓ Gironde : 18<br>(dont 3 REP+) | ✓ Lot-et-Garonne : 5       |
|                                 | ✓ Pyrénées-Atlantiques : 3 |

*Les 3 REP+, tous localisés en Gironde (deux sur la commune de Lormont et un sur celle de Bordeaux) rassemblent près de 4 700 élèves. Ils comprennent 3 collèges et 20 écoles.*

#### Des classes dédoublées en grande section, CP et CE1

Le dédoublement des classes en grande section, CP et CE1 en REP et REP+ a commencé en septembre 2017 et a bénéficié à 37 000 élèves durant l'année scolaire 2023, 2024, sur le territoire national. Cette mesure s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : 100% des élèves doivent maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Le dédoublement des classes permet une meilleure attention de l'enseignant à chaque enfant, et constitue à ce titre un levier particulièrement efficace au service de l'égalité des chances.

#### Les cités éducatives

La Cité éducative est une démarche systémique et globale qui marque un nouveau cap des politiques éducatives à l'échelle d'un territoire. Elle vise à constituer une alliance éducative de tous les adultes qui contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans en lien avec les familles en favorisant la création d'un véritable écosystème éducatif coopératif local.

Chaque cité a élaboré un projet éducatif unique par territoire pour répondre aux défis de la jeunesse en visant des objectifs précis :

- ✓ apprendre dans les meilleures conditions
- ✓ permettre aux élèves, aux jeunes de s'épanouir et d'investir tous les espaces de vie et tous les temps qui rythment leur quotidien
- ✓ favoriser l'ambition des élèves dans la construction de leur parcours

La cité éducative, c'est aussi la promotion des valeurs collectives, d'ouvertures culturelles pour toujours davantage d'ambition, d'autonomie et de persévérance pour nos élèves.

L'académie de Bordeaux compte, depuis 2019, 6 cités éducatives sur 3 des 5 départements de l'académie.

#### En Gironde :

- ✓ la cité de Lormont créée en 2019 :  
2 collèges REP+ 13 écoles : 3 999 jeunes 0-25 ans
- ✓ la cité de Bordeaux créée en 2021 :  
4 collèges dont 1 REP+ et 2 REP 19 écoles  
2 lycées ; 7 000 jeunes 0-25 ans
- ✓ la cité de Cenon créée en 2022 :  
2 collèges REP 12 écoles ; 4 933 jeunes 0-25 ans

#### Dans les Pyrénées-Atlantiques

- ✓ la cité de Pau créée en 2019 : 4 collèges  
dont 1 REP 7 écoles ; 2 250 jeunes 0-25 ans
- ✓ la cité de Bayonne créée en 2022 :  
1 collège REP 11 écoles ; 1 000 jeunes 0-25 ans

#### En Lot-et-Garonne

- ✓ la cité de Tonneins créée en 2022 :  
1 collège REP 6 écoles ; 2 965 jeunes 0-25 ans
- TOTAL académie : 22 147 jeunes en cités éducatives

## Internats d'excellence

Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel, mais aussi des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

Il s'agit d'un levier de justice sociale destiné aux élèves de l'éducation prioritaire qui souhaitent vivre autrement leur scolarité : toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

Dans l'académie de Bordeaux, la première vague de labellisation de mars 2021 a permis à 12 internats d'obtenir le label « internat d'excellence ». Cette année 10 établissements ont pu bénéficier du label internat d'excellence "ruralité".

Le label est attribué pour 5 années scolaires et pourra être renouvelé après évaluation du projet éducatif de l'internat.

#### En savoir plus :

[www.ac-bordeaux.fr/internats-d-excellence](http://www.ac-bordeaux.fr/internats-d-excellence)

## Campus des métiers et des qualifications (CMQ)

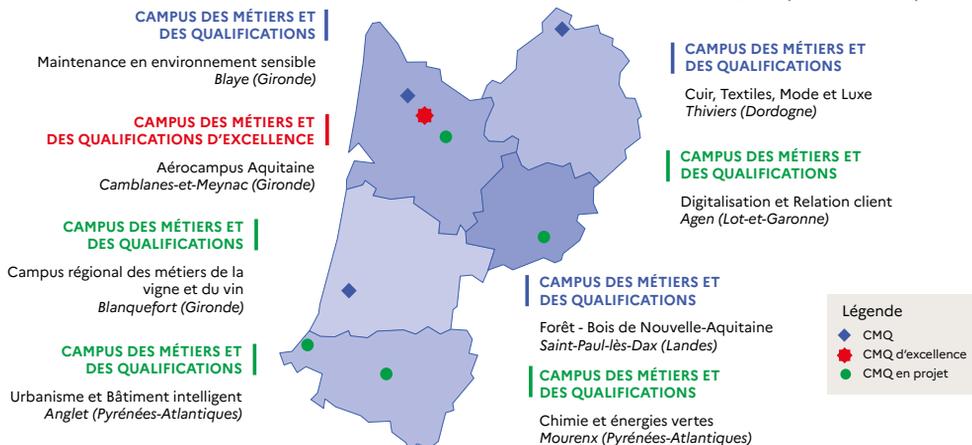
Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. L'ambition est aujourd'hui de créer des Campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tous les territoires.

Ils contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionales.

De nombreux établissements de la région académique sont adhérents aux campus à travers les formations qu'ils portent.

#### En savoir plus :

[www.ac-bordeaux.fr/campus-metiers-qualifications](http://www.ac-bordeaux.fr/campus-metiers-qualifications)



## Une école pour tous

L'acte 2 de la mise en œuvre de la politique ministérielle en faveur de l'inclusion des élèves suit son cours à la rentrée 2024.

Parmi les mesures phare de cette nouvelle année scolaire :

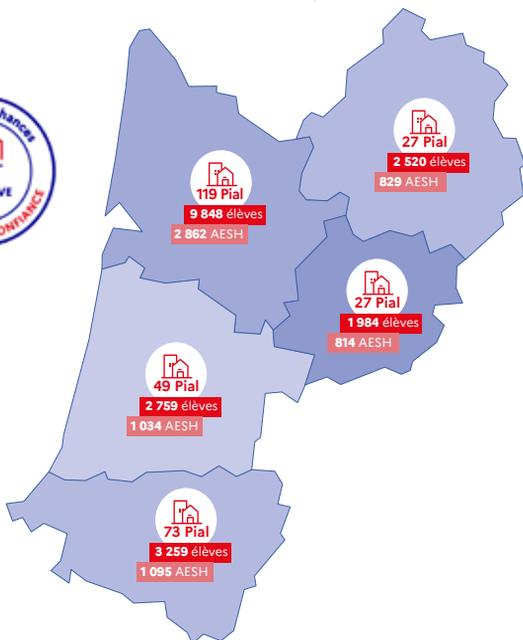
- ✓ tous les enfants et adolescents y compris ceux scolarisés dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux auront un identifiant national élève afin de permettre un meilleur suivi de leur scolarité ;
- ✓ le déploiement progressif de professeurs référents avec une mission d'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap est en cours. Il permettra un accompagnement ciblé et de proximité auprès des équipes pédagogiques pour développer des pratiques inclusives, au plus près des besoins des élèves ;
- ✓ un plan de formation des équipes pédagogiques, renforcé dans le cadre d'un pilotage assuré par l'École académique de la formation continue, permettra d'améliorer la qualité d'accompagnement des élèves dans chaque circonscription en primaire et dans chaque établissement du secondaire ;
- ✓ un fonds de soutien à l'achat de matériels pédagogiques adaptés permettra d'apporter une réponse rapide pour faciliter la scolarité des élèves, sans nécessiter la mobilisation des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;
- ✓ la mise en place d'un programme visant une meilleure reconnaissance du métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH).

Ces évolutions importantes illustrent la continuité de l'action engagée dans la durée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse pour rendre notre école pleinement accessible à tous les élèves et promouvoir ainsi l'égalité des chances.



### Chiffres clés (rentrée 2024)

La scolarisation des élèves en situation de handicap



**20 954**

élèves bénéficiant de l'accompagnement d'AESH

**518**

unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)

**290**

pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIal)

**14**

unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)

**6 634**

accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

**10**

unités d'enseignement en école élémentaire autisme et Dispositifs d'auto-régulation (UEEA et DAR)



4

CARRIÈRE

**ET VIE**

**PROFESSIONNELLE**



### Les démarches à votre arrivée

Vous venez d'arriver dans l'académie de Bordeaux et devez effectuer une série de démarches administratives.

Après avoir fourni un RIB, une copie de votre carte d'identité et rempli les documents administratifs à destination de votre service gestionnaire, chacun d'entre vous, que vous soyez enseignant ou non enseignant, stagiaire, contractuel ou titulaire, est concerné par l'attribution des éléments suivants :

#### Votre NUMEN (numéro d'identification Éducation nationale)

Ce numéro unique est attribué à chaque personnel pour la gestion administrative de son dossier. Il est confidentiel, personnel et se compose de 13 caractères (chiffres et lettres).

#### Le NUMEN vous est indispensable pour :

- ✓ activer votre messagerie professionnelle académique ;
- ✓ vous inscrire aux concours, formations... ;
- ✓ activer les droits d'accès à certains outils en ligne (logiciels de gestion...).

#### Ce NUMEN vous est transmis par :

- ✓ votre chef d'établissement si vous exercez dans un établissement public du 2<sup>nd</sup> degré ;
- ✓ le service qui gère votre dossier administratif.

Vous pouvez aussi en faire la demande auprès de ces mêmes personnes / services, soit par courrier, soit sur place sur présentation d'une pièce d'identité (le NUMEN n'est jamais transmis par téléphone).

#### Une adresse de messagerie professionnelle

Tous les personnels de l'académie de Bordeaux disposent de facto d'une messagerie électronique dont l'adresse se compose généralement comme suit :

[prenom.nom@ac-bordeaux.fr](mailto:prenom.nom@ac-bordeaux.fr).

Cette messagerie est indispensable pour toute communication avec les services et le suivi de votre carrière et de votre situation professionnelle.

Pour la consulter sur ordinateur, mobile ou tablette, en vous connectant au webmail mis à votre disposition par l'académie :

<https://courrier.ac-bordeaux.fr/>

Il est également possible de la configurer sur vos téléphones mobiles et tablettes professionnels avec l'assistance de la direction des services informatiques (DSI).

Pour toute question ou difficulté de paramétrage : <https://amerana.easyvista.com/>

#### Un espace professionnel

Cet espace vous permet de retrouver l'ensemble des applications web professionnelles et ressources majeures (messagerie électronique, annuaire, assistance et supports etc.)

L'outil vous permet également d'être informé des opérations inhérentes à votre profil métier :

- ✓ informations relatives aux campagnes en cours (mutation, évaluation, avancement...);
- ✓ informations générales (annuaire, action sociale...);
- ✓ informations pratiques (outils informatiques, formations, accompagnement professionnel...).

Pour y accéder :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>



## Vos droits et devoirs

### Les droits

- ✓ droit à rémunération après service fait, et à l'application du régime spécial de retraite de la fonction publique et du régime de retraite de sécurité sociale ;
- ✓ droit à congés annuels, congés de maladie, congés de maternité et congés parentaux, congés de formation professionnelle et droit à la formation permanente, congés pour formation syndicale ;
- ✓ liberté d'opinion et égalité de traitement ;
- ✓ droit syndical et participation des délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration de règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à la carrière ;
- ✓ droit de grève ;
- ✓ protection judiciaire contre menaces, violences, vols de fait, injures, diffamations ou outrages dont les agents pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et droit à la réparation du préjudice ;
- ✓ communication des appréciations générales exprimant la valeur professionnelle de l'agent et droit d'accès à son dossier individuel.

### Les devoirs

Les agents :

- ✓ consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées (sauf dérogations accordées) ;
- ✓ sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal ;
- ✓ doivent faire preuve de discrétion professionnelle ;
- ✓ doivent respecter le principe de neutralité de service public et les obligations de laïcité ;
- ✓ ont le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public ;
- ✓ sont responsables, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, de l'exécution des tâches qui leur sont confiées, doivent se conformer aux instructions de leur supérieur hiérarchique (sauf dans le cadre d'ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public) ;

- ✓ ne sont pas dégagés des responsabilités qui leur incombent par la responsabilité propre de leurs subordonnés ;
- ✓ la durée hebdomadaire du travail dans la fonction publique de l'État est fixée à trente-cinq heures. Les obligations de service des personnels administratifs, techniques et ouvriers sont annualisées (1 607 heures/an) ;
- ✓ s'exposent à une sanction disciplinaire pour toute faute commise dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions.

## Votre RH de proximité

La gestion des ressources humaines est depuis plusieurs années conduite en lien étroit avec les établissements et les corps d'inspection. Le rôle des chefs d'établissement et des gestionnaires comme premiers maillons de cette gestion de proximité des personnels est affirmé et conforté au sein de l'académie.

Afin de renforcer l'efficacité de cet objectif majeur de la gestion des ressources humaines, l'académie de Bordeaux a mis en place depuis la rentrée 2020 un réseau de nouveaux acteurs dédiés à la GRH de proximité chargés d'écouter et d'accompagner les collègues au plus près de leur lieu d'activité.

Les 25 conseillers RH de proximité peuvent être sollicités par tous les personnels à titre individuel, qu'ils soient enseignants du 1<sup>er</sup> degré ou du 2<sup>nd</sup> degré, ou non enseignant. Ils informent ou orientent sur différents sujets : information sur la carrière ou sur le mouvement, réorientation professionnelle, difficulté professionnelle, etc.

6 DRH de proximité (DRHP) animent le réseau des conseillers RH au niveau départemental. Outre cette animation les DRHP accompagnent les agents et les encadrants sur les sujets RH.

### Contactez votre conseiller RH

Identifier votre ZAP afin de connaître votre conseiller RH de proximité puis prendre rendez-vous sur un créneau disponible grâce à l'application Proxi RH.

Utilisez la carte sur le site de l'académie de Bordeaux :

<https://www.ac-bordeaux.fr/la-grh-de-proximite>

### Qui gère votre dossier ?

Le pôle ressources humaines rassemble l'ensemble des services et divisions qui gèrent et suivent votre carrière.

Selon votre statut, vous relèverez d'un service spécialisé qui pourra vous apporter toutes les informations utiles et nécessaires au déroulement de votre carrière professionnelle. Dès votre prise de fonction, vous pourrez prendre contact avec le gestionnaire de ce service.

#### Les ressources humaines

Le pôle des ressources humaines est composé de :

- ☑ la Direction des personnels enseignants (DPE) pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, PsyEN, éducation ;
- ☑ la Direction de l'Encadrement et des Personnels administratifs, techniques, de laboratoire santé, sociaux (DEPAT) pour les personnels administratifs et techniques ;
- ☑ la Direction Expertise paye et pensions (DEPP) ;
- ☑ le Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) qui assure le suivi de tous les dispositifs et action sociale et d'accompagnement des personnels, qu'ils soient en reconversion professionnelle, en situation de handicap, ou à besoins particuliers ;
- ☑ la Direction des personnels à l'accompagnement scolaire (DPASCO) qui assure la gestion administrative et financière des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et des Assistants d'Éducation (AED).

#### Vous êtes un personnel enseignant

##### - Du 1<sup>er</sup> degré

Tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré sont gérés par la DSDEN du département d'affectation et par la plateforme mutualisée de la division de la gestion individuelle et paie (DGIP) centralisée à la Dsden 33 pour leur rémunération.

Contact : à retrouver à partir de la [page 61](#).

##### - Du 2<sup>nd</sup> degré

L'ensemble des enseignants, adjoints d'enseignement, maîtres auxiliaires, secrétaires de direction et CPE du 2<sup>nd</sup> degré sont gérés par la direction des personnels enseignants d'éducation et d'orientation (DPE).

Contact : [ce.dpe@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dpe@ac-bordeaux.fr)

##### - Dans l'enseignement privé

La direction de la gestion de l'enseignement privé (DGEP) assure la gestion administrative et financière des personnels enseignants (contractuels et délégués) des établissements d'enseignement privés sous contrat du 2<sup>nd</sup> degré.

Contact : [ce.dgep@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dgep@ac-bordeaux.fr)

#### Vous êtes un personnel administratif

La direction de l'ensemble des personnels administratifs est assurée par la direction de l'encadrement des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, sociaux et de santé (DEPAT).

Contact : [ce.depat@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.depat@ac-bordeaux.fr)

#### Vous êtes un personnel AESH

Votre service gestionnaire est la direction des personnels à l'accompagnement scolaire (DPASCO) du rectorat de Bordeaux.

Contact : [ce.dpasco@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dpasco@ac-bordeaux.fr)

##### - Employé par la DSDEN

Votre service de gestion administrative est votre employeur : la DSDEN du département d'affectation.

Votre service de gestion financière est la DPASCO du rectorat de Bordeaux.

Plus d'informations : [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)  
onglet "Carrière/AESH"

#### Vous êtes un personnel Jeunesse et sport

Votre service gestionnaire est le service RH de la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (Drages) pour les personnels d'inspection et les personnels techniques et pédagogiques (PTP).

Contact : [drages-na-rh@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:drages-na-rh@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr)

## La rémunération

Pour toute question relative à votre rémunération, les réponses peuvent vous être apportées par votre gestionnaire ou par un référent GRH de proximité, qui sauront vous réorienter le cas échéant.

De même, pour les questions concernant le déroulement de carrière, votre gestionnaire est votre interlocuteur privilégié. Dans ces deux domaines, rémunération et déroulement de carrière, le conseiller RH de proximité (cf paragraphe « la GRH de proximité ») peut également vous apporter des réponses ou vous orienter le cas échéant.

Vos bulletins de paie seront disponibles sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public : [ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr)



## Le supplément familial de traitement (SFT)

Le supplément familial de traitement est un élément de traitement à caractère familial attribué aux agents publics (titulaires, stagiaires et non titulaires) ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales.

Ces dernières visent une situation de fait et non un lien de droit. Pour en bénéficier, un lien juridique de filiation ou de parenté n'est pas nécessaire. Il faut assurer la charge effective et permanente de l'enfant. Il est versé sous réserve que le conjoint ne perçoive pas de son employeur un avantage de même nature.

Le montant du SFT se compose d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au traitement brut ; les deux varient selon le nombre d'enfants à charge :

Enfants	Élément fixe	Éléments proportionnels*
1	2,29€	
2	10,67€	3% du traitement indiciaire
3	15,24€	8% du traitement indiciaire
Enfant supp	4,57€	6% du traitement indiciaire

\* Taux plancher : indice brut 524 - indice majoré 454 /  
Taux plafond : indice brut 879 - indice majoré 722

Pour en savoir plus : adressez-vous à votre gestionnaire.

## La revalorisation des personnels et la requalification des postes

La revalorisation des personnels, qu'ils soient éducatifs ou administratifs, techniques, sociaux et de santé se poursuit. Engagé depuis 2021, elle participe à renforcer l'attractivité de notre ministère et de nos métiers. Ainsi, suite aux vagues de revalorisation de 2021, 2022, 2023 et 2024, les personnels de catégories A, B et C ont pu bénéficier d'une valorisation de salaire pour un gain moyen de 500€ à 4 500€.

En outre, le plan de requalification de la filière administrative se poursuit au niveau national et est déclinée dans le cadre de la feuille de route RH de l'académie. Il comporte un volet important de transformation d'emplois de catégorie C en B et de catégorie B en A et différents axes en lien avec l'évolution des métiers, la montée en compétence des agents et le travail en réseau. Il a aussi pour finalité de pérenniser la gestion des ressources humaines de proximité, de développer la modernisation de la gestion et de la formation au service de l'accompagnement individualisé des agents.

## Les conditions de travail

### Les congés

Les droits à congés annuels sont de 9 semaines, soit 45 jours pour un temps complet dont un jour est restitué au titre de la journée de solidarité.

Ils sont proratisés pour les temps partiels :

90 % = 40,5 jours, 80 % = 36 jours,

60 % = 27 jours et 50 % = 22,5 jours.

En cas d'aménagement du temps de travail sur la semaine ou sur deux semaines, chaque jour non travaillé dans la semaine est décompté pour une journée de congé.

L'organisation de l'emploi du temps des personnels administratifs affectés dans les établissements scolaires est établie par l'équipe de direction conformément à la règle de l'annualisation du temps de travail (1 607h) sur l'année scolaire et des nécessités de service.

Les personnels enseignants en écoles et établissements scolaires bénéficient de congés correspondant aux vacances scolaires.

### Les congés exceptionnels

Outre les autorisations d'absence de droit (fonctions électives, fonctions syndicales, fonctions électives non syndicales), l'agent peut bénéficier, sous réserve des nécessités du service, d'autorisation d'absence pour des évènements personnels et familiaux :

- ✓ mariage ou PACS du fonctionnaire ou du contractuel > 5 jours ouvrables ;
- ✓ naissance ou adoption > 3 jours ouvrables ;
- ✓ maladie très grave ou décès du conjoint père, mère ou enfants > 3 jours ouvrables.

Dans le cas d'un mariage ou d'un décès, il appartient aux chefs de service d'examiner si, compte tenu des déplacements à effectuer, la durée de l'absence peut être majorée de délais de route (maximum : 48 heures, aller et retour).

Pour en savoir plus :

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### Congés maternité et paternité

Vous devez être en position d'activité, de détachement ou de congé parental pour bénéficier du congé maternité. Si votre grossesse intervient au cours d'un congé parental, votre congé parental prend fin automatiquement à la date à partir de laquelle vous bénéficiez de votre congé de maternité. Le congé maternité vous est automatiquement accordé lorsque vous en faites la demande accompagnée d'un certificat établi par le médecin ou la sage-femme qui suit votre grossesse. La durée du congé maternité varie, dans les conditions suivantes, en fonction du nombre d'enfants que vous avez déjà à charge avant la naissance de l'enfant (entre 16 et 26 semaines).

La durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant est fixée à 25 jours calendaires (c'est-à-dire correspondant à la totalité des jours du calendrier de l'année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, y compris les jours fériés ou chômés). Le congé comporte 2 périodes distinctes suivantes : une période obligatoire de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance. Ces jours sont cumulables avec les 3 jours de congés exceptionnels. Lorsque l'agent prend ces 3 jours de congés, les 4 jours de congés paternité sont à prendre juste après une période de 21 jours calendaires.

### Garde d'enfant malade

- ✓ pour un agent élevant seul son enfant, le nombre de jours d'autorisation d'absence est de 12 (celui-ci est proratisé lorsque l'agent est à temps partiel) ;
- ✓ pour un couple d'agents travaillant dans le secteur public, le nombre de jours d'autorisation d'absence est de 12. Les deux parents se répartissent les jours à leur convenance. (Les jours sont proratisés lorsqu'un agent est à temps partiel) ;
- ✓ pour un couple dont le conjoint ne bénéficie pas d'autorisation d'absences rémunérées, le nombre de jours est de 12 (celui-ci est proratisé lorsque l'agent est à temps partiel) ;
- ✓ lorsque le conjoint bénéficie d'un nombre de jours d'autorisation d'absence inférieur à 6, l'agent peut alors prétendre à la différence des jours non octroyés. Exemple : un conjoint ne bénéficie que de 2 jours alors l'agent bénéficie de ses 6 jours + 4 jours. (Les jours sont proratisés lorsqu'un agent est à temps partiel).

### Le compte épargne-temps (CET)

Chaque agent a la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps, de l'alimenter et / ou de se faire indemniser des jours épargnés. La circulaire définissant les modalités concernant le CET est habituellement transmise en décembre ou en janvier.

Le compte épargne-temps est exclusivement alimenté par le report de jours de RTT ou de congés annuels, soit 44 jours de congés (dont 20 jours de RTT) et le report de jours est autorisé seulement si l'agent a pris au moins 20 jours de congés annuels. Seuls les jours non pris sur les 44 jours de congés de la période de référence en cours peuvent être reportés l'année suivante ou versés au compte épargne temps.



## Le télétravail

Le télétravail est possible à certains postes mais il n'est effectif qu'après la signature d'un protocole d'accord signé par l'agent et son supérieur hiérarchique ainsi que de son annexe, définissant la composition du poste de travail par la direction des systèmes d'information.

L'accord est passé pour une période d'un an à compter de la date d'effet mentionnée à la fin de ce protocole. Il est renouvelable chaque année après entretien avec le supérieur hiérarchique et accord de l'autorité académique.

## La carrière et l'évolution

**Pour toutes questions relatives à votre carrière et évolution, les réponses peuvent vous être apportées par votre gestionnaire ou par un référent GRH de proximité, qui sauront vous réorienter le cas échéant.**

Tout agent public de l'académie de Bordeaux, ayant été reçu en premier niveau d'information par son gestionnaire RH, un conseiller RH de proximité, ou tout autre acteur RH, et souhaitant être accompagné dans la réflexion, l'élaboration et / ou la mise en œuvre d'un projet de mobilité, d'évolution ou de reconversion professionnelle peut être reçu en entretien par un conseiller mobilité carrière (CMC).

L'accompagnement et le conseil d'un CMC consistent à aider l'agent à faire le point sur son parcours professionnel, explorer les possibilités d'évolution ou de mobilité, construire un plan d'action pour la mise en œuvre de son projet, engager un parcours de reconversion professionnelle, rechercher et candidater à un emploi.

Contact : [ce.sarh2@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.sarh2@ac-bordeaux.fr)

## La mission académique de l'encadrement

La Mission académique de l'encadrement (MAE) a pour objectif de constituer un vivier de hauts potentiels au sein de l'académie, venus de tous horizons (personnels de direction, inspecteurs, enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, administratifs...) et appelés à occuper des postes d'encadrement supérieur.

Chaque année, une cohorte d'une trentaine de participants est identifiée comme correspondant aux critères de la MAE (force de l'engagement, qualités d'encadrant...) et se voit proposer la première année un ensemble de formations et d'immersions adaptées aux responsabilités des cadres supérieurs (gestion de crise, communication, management de cadres...). La seconde année est d'avantage consacrée à des préparations plus opérationnelles (entretiens pour des postes fonctionnels, valorisation du CV...), afin d'accompagner ces agents très concrètement sur des postes à fort enjeu. Les différentes cohortes sont également encouragées à échanger entre elles et à partager leurs expériences.

Les participants de la MAE rejoignent ainsi un réseau s'étoffant chaque année, et sur lequel ils peuvent s'appuyer tout au long de leur carrière, pour obtenir des conseils, se renseigner sur des parcours et évoluer professionnellement. Enfin, un dispositif de mentorat à l'échelon de la région académique permet de proposer à chaque membre de la MAE un suivi sur-mesure et un conseil personnalisé.

## Les évaluations

Des temps sont dédiés tout au long de la carrière des agents à l'échange et l'évaluation des compétences.

Pour les enseignants, personnels d'éducation ou psychologues de l'Éducation nationale, des rendez-vous de carrière rythment le parcours professionnel. Ce temps d'échange entre agent, chef d'établissement et inspecteur est axé sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Pour les personnels d'administration ou d'encadrement, un entretien professionnel a lieu chaque année généralement entre mars et juillet avec le supérieur hiérarchique. C'est un moment important pour aborder l'ensemble les objectifs individuels et collectifs qui ont été fixés, mais aussi pour mettre en avant les compétences acquises, les besoins de formation et les perspectives professionnelles. Les personnels accompagnants les élèves en situation de handicap, qu'ils soient recrutés par contrat à durée déterminée (CDD) ou par contrat à durée indéterminée (CDI), bénéficient au moins tous les trois ans d'un entretien professionnel.

### La mobilité

Les opérations de mobilité se déroulent habituellement en janvier pour le mouvement inter-académique, en mars pour le mouvement intra-académique et fin juin pour le mouvement interne du rectorat. Généralement, une stabilité sur poste de 3 ans est souhaitée.

Plus d'informations : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

### Les instances de dialogue social

La participation des agents de l'Etat à la gestion et au fonctionnement de l'administration s'exerce au sein d'organismes consultatifs.

Le principe de participation signifie que les agents sont associés aux mesures qui les concernent, qu'elles soient individuelles ou collectives. La participation des fonctionnaires est mise en œuvre, selon l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, par « l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs ». La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique a largement modifié les règles de représentativité, la composition et le rôle des organismes consultatifs.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a fait évoluer les instances du dialogue social.

**L'académie de Bordeaux compte plusieurs instances de dialogue social :**

- ☑ les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et départementales (CAPD) ; les Commissions consultatives paritaires (CCP) et mixtes (CCM) ;
- ☑ le Comité social d'administration académique (CSAA) et sa formation spécialisée ;
- ☑ le Comité Spécial d'Administration Départemental (CSAD)
- ☑ le Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) ;
- ☑ le Comité de l'action sociale académique (CAAS) et départemental (CDAS) ;
- ☑ le Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

### Les démarches en ligne

**Colibris : vos démarches RH en un clic !**

Une plateforme numérique lancée depuis novembre 2021 dans l'académie de Bordeaux permet de dématérialiser et faciliter les démarches liées aux ressources humaines. Accessible à tous les agents de l'académie via PC, tablette ou mobile, Colibris permet un meilleur suivi et une traçabilité des échanges, un taux de réponse de 100% et une amélioration importante du temps de réponse.

Retrouvez toutes les démarches disponibles sur : [www.ac-bordeaux.fr/colibris](http://www.ac-bordeaux.fr/colibris)

**E-colibris : l'application mobile !**

L'application e-colibris est téléchargeable par les agents de l'académie de Bordeaux. depuis tous les smartphones sur iOS ou Android et permet d'accéder à toutes les démarches RH en ligne de manière intuitive et simplifiée ainsi qu'à des informations sur sa situation administrative.

Informations et tutoriel : [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)

### L'école académique de la formation continue

L'école académique de la formation continue (EAFC) concourt, sous l'autorité de la rectrice, à la définition du programme académique pluriannuel de formation.

La formation continue représente pour chaque agent un droit. Elle lui permet de développer ses compétences pour exercer avec plus d'efficacité les missions qui lui sont confiées. Le programme académique de formation (PAF) permet aux personnels de l'académie de se former dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il existe différentes modalités d'inscription en fonction du type de formation.

**La formation à candidature individuelle**

Vous pouvez choisir à titre individuel de suivre une formation répondant à vos attentes de développement professionnel. L'école académique de la formation continue (EAFC) met à votre disposition un site qui répertorie les formations disponibles par thématique.



## L'offre de formation collective et l'offre locale de formation à public désigné

L'offre collective vise prioritairement à accompagner un collectif dans une démarche de développement professionnel ayant des effets sur les conditions de fonctionnement d'un service ou sur les conditions d'accueil et d'enseignement au sein d'un établissement scolaire ou d'un territoire identifié.

L'offre collective de formation veillera à prendre pleinement en compte les besoins exprimés par les personnels. Dans ce but, des modalités appropriées devront être mises en place pour associer les collectifs professionnels concernés à la définition des contenus et des objectifs des formations dispensées.

Plus d'informations : [www.ac-bordeaux.fr/eafc](http://www.ac-bordeaux.fr/eafc)

## Le compte professionnel de formation

Il s'agit d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, mobilisables pour l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion).

Pour information, un agent acquiert 25 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Une circulaire académique est diffusée chaque année au printemps.

Les formations inscrites au plan académique de formation n'ouvrent pas droit à l'obtention d'un CPF auprès d'un autre organisme de formation.

Plus d'informations : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



**Votre École académique de la formation continue**

**Je souhaite suivre une formation**

- Je suis intéressé(e) par la formation proposée.
- Je suis intéressé(e) par le contenu de la formation.
- Je suis intéressé(e) par le mode de formation.

**Je m'abonne à une formation**

- Je suis intéressé(e) par la formation proposée.
- Je suis intéressé(e) par le contenu de la formation.
- Je suis intéressé(e) par le mode de formation.
- Je suis intéressé(e) par le contenu de la formation.
- Je suis intéressé(e) par le mode de formation.
- Je suis intéressé(e) par le contenu de la formation.
- Je suis intéressé(e) par le mode de formation.

**Je suis retenu à une formation**

- Je suis intéressé(e) par la formation proposée.
- Je suis intéressé(e) par le contenu de la formation.
- Je suis intéressé(e) par le mode de formation.
- Je suis intéressé(e) par le contenu de la formation.
- Je suis intéressé(e) par le mode de formation.
- Je suis intéressé(e) par le contenu de la formation.
- Je suis intéressé(e) par le mode de formation.

[www.ac-bordeaux.fr/eafc](http://www.ac-bordeaux.fr/eafc)

## L'action sociale en faveur des personnels

L'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle. Elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs, de la restauration, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Toutes les informations sur le guide de l'action sociale téléchargeable sur le site de l'académie, rubrique personnels, action sociale : [www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-personnels](http://www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-personnels)

## Action sociale interministérielle

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) propose en complément des aides académiques, des actions s'adressant spécifiquement aux agents de la fonction publique d'État de la Nouvelle-Aquitaine.

Plus d'informations sur le site : [www.sriasnouvelleaquitaine.fr](http://www.sriasnouvelleaquitaine.fr)

## Logement

*Les aides concernant l'accès au logement ou les aides concernant la recherche de logement*

## Logement social des personnels de l'académie de Bordeaux

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est sous convention avec action logement. La plateforme AL'in est à votre disposition pour déposer une demande de logement social en tant que personnel affecté dans l'académie.



## 50 / Carrière et vie professionnelle

### Comment procéder ?

#### ✔ Obtenir un numéro unique (NUR)

La demande s'effectue en ligne en se connectant sur le portail internet de demande de logement social : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>. Rendez-vous sur la rubrique « je crée une demande »

#### ✔ Déposer sa demande sur la plateforme AL'in :

Via le lien suivant : <https://al-in.fr/#/deco>.

Un guide est à votre disposition sur l'intranet académique pour vous aider dans cette démarche. Pour que vous soyez reconnu comme personnels de l'académie de Bordeaux, il faut indiquer le numéro de SIRET de l'académie de Bordeaux : **173 304 304 00012**. Vous devez également valider le consentement.

Vous avez une question ?

AL'in vous accompagne :

- Rendez-vous sur le centre d'aide AL'in (FAQ, vidéos et guides pas à pas) : <https://site.actionlogement.fr/aide/louer/logement-social/salarie>
- Formulaire de contact : <https://site.actionlogement.fr/aide/louer/logement-social/salarie/contact>
- Appelez le Centre de Relation Client au 0970 800 800.

### Secteur Bordeaux / Bordeaux Métropole

Les résidences de services de l'association Parme pour les personnels affectés sur ce secteur : un accès privilégié au parc locatif de la résidence les Acacias située 194 Ter Boulevard Albert 1<sup>er</sup>, 33800 Bordeaux.

Le rectorat de l'académie de Bordeaux a conclu une convention avec l'association Parme qui propose au centre de Bordeaux des logements meublés de type 1 pour une redevance mensuelle incluant le loyer, les charges et divers services. Les contrats de location vont d'une semaine à trois ans maximum (un an renouvelable deux fois) sans contrainte d'âge.

### Comment procéder ?

Rendez-vous sur le site

<https://associationparme.fr/deposer-une-demande-1/> afin de déposer une demande. Afin d'être reconnu comme un personnel de l'académie de Bordeaux, le code partenaire à indiquer est P 108.

### Les aides à l'installation et à la caution des personnels : partenariats

#### Aides à la caution

La garantie VISALE est un dispositif gratuit qui concerne tous les publics de 18 à 30 ans. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire qui permet aux futurs locataires, notamment à ceux dont la situation n'offre pas aux bailleurs un niveau de garantie suffisant, d'accéder à un logement du parc privé.

#### Comment procéder ?

Pour obtenir les renseignements et réaliser les démarches en ligne suivez le lien suivant : <https://www.visale.fr/>

Toutes les informations sur les aides à l'installation sont à retrouver sur le guide de l'action sociale, téléchargeable sur le site de l'académie, rubrique Carrière, action sociale : [www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-121526](http://www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-121526)



## L'action de l'État :

Pour favoriser le logement social, l'État dispose dans chaque département de 5% du parc de logements sociaux pour loger les personnels fonctionnaires.

Pour en bénéficier une démarche en deux étapes :

- ✓ Obtenir un numéro unique (NUR) : la demande s'effectue en ligne en se connectant sur le portail internet de demande de logement social : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) puis « je crée une demande ».
- ✓ Prendre l'attache des interlocuteurs en département :

Dordogne	<a href="mailto:sgc-action-sociale@dordogne.gouv.fr">sgc-action-sociale@dordogne.gouv.fr</a>
Gironde	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soit auprès du service Logement Fonctionnaire - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde Immeuble INNOVA 26, rue des Maraichers 33088 Bordeaux Cedex 05 47 47 47 26</li> <li>✓ Soit auprès du bureau de l'action sociale : <a href="mailto:ce.social@ac-bordeaux.fr">ce.social@ac-bordeaux.fr</a></li> </ul>
Landes	<a href="mailto:ddetspp-sslh-cp@landes.gouv.fr">ddetspp-sslh-cp@landes.gouv.fr</a> DDETSPP - Service Solidarités Logement Hébergement 1, place Saint Louis - BP 90371 40012 Mont-de-Marsan Cedex
Lot-et-Garonne	Pas de démarche, prendre l'attache directe des bailleurs sociaux
Pyrénées-Atlantiques	

## Logement temporaire / d'urgence

Ce dispositif concerne les agents brutalement placés face à une situation sociale personnelle ou financière difficile.

Vous devez vous rapprocher de votre assistante sociale des personnels, votre dossier devant être accompagné d'un rapport d'un travailleur social.

Le dossier de demande est accessible sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :

[www.prefectures-regions.gouv.fr](http://www.prefectures-regions.gouv.fr)

## Transports et déplacements

Le rectorat prend en charge de manière partielle le prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos. Les titres nominatifs admis à la prise en charge partielle sont :

- ✓ les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité ;
- ✓ les cartes et abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires, à nombre de voyages illimité ou limité ;
- ✓ les abonnements de la SNCF de type « Carte liberté » ou « Fréquence » ;
- ✓ les abonnements à un service public de location de vélos (prise en charge non cumulable avec les abonnements précédents lorsqu'ils ont pour objet de couvrir les mêmes trajets).

L'employeur prend en charge la moitié du tarif des abonnements dans la limite du plafond prévu à l'article 3 du décret 2010-676 du 21 juin 2010, soit 96,36 € par mois.

L'agent doit récupérer le formulaire de demande et transmettre à son service gestionnaire son dossier complet pour en bénéficier.

## Le forfait mobilités durables

Le rectorat verse également une indemnisation pour les agents qui ont choisi de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

L'agent bénéficie l'année suivante du versement du forfait, en une seule fraction de 300 €.

Le paiement du forfait se fait sur demande de l'intéressé à son service gestionnaire en remplissant un formulaire transmis par circulaire annuelle.

Le forfait mobilités durables est cumulable avec

## 52 / Carrière et vie professionnelle

le versement mensuel de remboursement des frais de transport publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos. Cependant, un même abonnement ne peut donner lieu au remboursement transport et au forfait mobilités durables.

### La santé, la prévention et la sécurité

#### La médecine du travail

Spécialisé en santé au travail, le service est en charge de la surveillance médicale des agents et agit en milieu de travail pour éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail (risques psycho-sociaux, troubles musculosquelettiques...).

Le service, composé de deux médecins

au rectorat, se situe à Pierlot :

- ✓ Dr Maryse Beau-Besnard
- ✓ Dr Annaïg Prigent

#### Contacteur le secrétariat

Véronique Leboucher :  
ce.medical@ac-bordeaux.fr  
Tél. : 05 57 57 87 14

#### Pour toute urgence médicale

Vous pouvez contacter :

- ✓ la médecine du travail : 05 57 57 87 14 ;
- ✓ les secouristes et agents de prévention et de sécurité des bâtiments :
  - Carayon-Latour : 5 48 02 ;
  - Tour-de-Sèze : 5 43 00 ;
  - DRAJES : 05 56 69 38 68 ;
- ✓ ou le 15.



#### Préau

La plateforme Préau permet gratuitement à tous les personnels actifs et retraités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi qu'à leur famille, de bénéficier, après adhésion, de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs à des tarifs préférentiels.

L'offre de Préau continue de s'étoffer et propose désormais à tous ses adhérents plusieurs accès libres à des services culturels en ligne : cinéma à la demande et en illimité, plateforme de musique en ligne, bouquet de formations personnelles (yoga, cuisine, musique, photographie...), plateforme de presse en ligne Cafeyn, et enfin la plateforme Nextory qui propose des livres audios et numériques.

Plus d'infos et inscriptions gratuite sur [www.preau.education.fr](http://www.preau.education.fr)

#### L'infirmière de santé au travail

Marie-France Meunier-Castagneyrol est joignable au 05 57 57 87 50.

#### Les réseaux Prévention, Aide et Suivi des personnels (PAS)

En partenariat avec la MGEN, le rectorat s'est engagé à mieux accompagner les personnels de l'académie en favorisant la mise en oeuvre d'actions communes de prévention qui peuvent faire l'objet d'actions de formation que vous



retrouvez dans le plan académique de formation (PAF).

Les réseaux PAS (Prévention, Aide et Suivi) ont pour but de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou des affections entraînant une difficulté dans leur exercice professionnel. Actions de prévention autour des troubles de la voix ou musculo-squelettiques, conférences, documents... sont proposés par le rectorat, en lien avec la MGEN.

Un service d'espace d'accueil et d'écoute anonyme, confidentiel et gratuit, offre la possibilité de solliciter un entretien physique et / ou téléphonique avec un psychologue. Ce service est ouvert à tous les personnels de l'Éducation nationale en activité, qu'ils soient adhérents ou non à la MGEN.

Tél. : 0 805 500 005

(du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30).

### La psychologue du travail



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS  
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE  
OU PERSONNELLE ?

**ÉCHANGEZ  
AVEC UN(E)  
PSYCHOLOGUE**

**en face-à-face**  
à l'Espace d'Accueil  
et d'Écoute

**par téléphone**  
du lundi au vendredi

Appelez le  
**0 805 500 005** Service à l'appel  
gratuit

de 8h30 à 18h30

Service anonyme,  
confidentiel et gratuit  
Réservé aux agents du MENESR

Rattachée à la Direction des Ressources Humaines du rectorat de l'académie de Bordeaux, la psychologue du travail contribue au développement de la politique de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Sur sollicitation du secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines, la psychologue du travail réalise des missions de diagnostic, d'accompagnement, de conseil et de sensibilisation afin de prévenir les risques psychosociaux.

### Le service social des personnels

Un service social des personnels est à votre disposition pour toute difficulté rencontrée dans les domaines principaux ci-après :

- ✓ professionnel : mutations, adaptation à l'emploi, reconversion, difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions, ...
- ✓ santé : informations et conseils sur les droits liés à des difficultés résultant d'un problème de santé, soutien dans le retour au travail et / ou la cessation d'activité ;
- ✓ social et personnel : écoute, conseil et accompagnement sur les événements familiaux ayant des répercussions sur la vie de l'agent (situation de changement, de rupture), instruction et suivi de dossiers d'aides financières et de prêts auprès des CDAS.

L'assistant de service social est soumis au secret professionnel.

Dans le respect de l'éthique professionnelle dû à l'utilisateur, il travaille en lien avec les médecins du travail, les services de gestion et autres organismes externes dans la recherche de solutions à l'aboutissement du projet vous concernant et ce, avec votre accord.

Dans le cadre de l'accompagnement budgétaire et financier, l'assistant de service social pourra vous orienter vers un conseiller en économie sociale et familiale.

Des assistants sociaux sont rattachés à chaque DSDEN. Pour contacter l'assistant de service social du personnel rattaché à votre établissement, vous pouvez consulter la cartographie en ligne <https://www.ac-bordeaux.fr/cartographie-service-social-personnels> ou adresser un courriel au secrétariat de la

conseillère technique auprès de la rectrice à l'adresse suivante :

[ctr-bordeaux@ac-bordeaux.fr](mailto:ctr-bordeaux@ac-bordeaux.fr).

### Accompagnement des personnes en situation de handicap

Handicap visible ou invisible, auditif, visuel, moteur, mental ou psychique, trouble de santé invalidant : le handicap peut prendre plusieurs formes et être présent à toute étape de la vie professionnelle, lors du recrutement ou apparaître en cours de carrière.

La déclaration de travailleur handicapé est une démarche volontaire de l'agent. Elle lui permet de bénéficier de droits spécifiques : accès à l'emploi facilité, titularisation hors concours, environnement de travail aménagé, etc.

Vous souhaitez faire reconnaître votre situation de travailleur handicapé ? **contactez la Maison Départementale des Personnes Handicapées** de votre département de résidence :

[https://lannuaire.service-public.fr/navigation/maison\\_handicapees](https://lannuaire.service-public.fr/navigation/maison_handicapees)

La correspondante handicap académique accompagne et conseille les personnels de l'académie tout au long de leur carrière. Soumise au secret professionnel, elle assure une totale confidentialité des échanges.

#### Contactez la correspondante handicap académique :

[correspondant-handicap@ac-bordeaux.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-bordeaux.fr)  
05 57 57 38 79

### La protection juridique des agents

En application de l'article L.134-5 du code général de la fonction publique, « la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

La protection fonctionnelle constitue une obligation pour l'employeur public contre toutes les attaques dont les agents publics pourraient être victimes dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison de leur qualité. Il revient à l'autorité administrative compétente, qui a octroyé la protection fonctionnelle, de prendre toutes les mesures dans le cadre de celle-ci lui permettant de remplir son obligation de protection vis-à-vis de son agent.

Toute demande de protection fonctionnelle est à adresser par écrit à la rectrice de région académique, sous couvert de votre N+1.

Dans le cas où ce dernier serait mis en cause, la demande sera adressée sous couvert de votre N+2.

La demande devra être adressée sur la boîte mël : [ce.daj@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.daj@ac-bordeaux.fr)

Un guide de la protection fonctionnelle des agents publics, établi par la DGAFP, est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Publications%20DGAFP/2024/protection-fonctionnelle-agents.pdf>

### Qualité de vie et conditions de travail

Depuis 2022, un baromètre relatif à la "Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)" est adressé au mois de juin à l'ensemble des personnels des services académiques (personnels du rectorat et des DSDEN). Ce baromètre, constitué de plusieurs questions, couvre l'ensemble des champs de la QVCT tels qu'établis par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) :

conciliation entre vie professionnelle et vie

privée ;

- ☑ santé au travail et environnement de travail ;
- ☑ sens au travail et management ;
- ☑ organisation, contenu et réalisation du travail ;
- ☑ relations au travail ;
- ☑ compétences et parcours professionnels ;

Ce baromètre permet de mesurer à échéance annuelle la perception des personnels et d'identifier des leviers d'amélioration de leur qualité de vie et conditions de travail. Les résultats du baromètre font ainsi l'objet d'échanges dans le cadre du dialogue social, de groupes de travail, et d'une communication à l'ensemble des agents concernés.

Pour l'édition de juin 2024, ce baromètre a été élargi aux personnels exerçant au sein des écoles et établissements publics de l'académie.

## La retraite

La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires et, après leur décès, à leurs ayants cause, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions. Son montant tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis. Retrouvez ci-après des informations générales sur le droit à pension, les procédures à suivre et des contacts utiles.



**BAROMÈTRE SUR**

## LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

Édition 2024

Vous exercez au sein d'une école ou d'un établissement public de l'académie, au rectorat, en DSDEN ou pour les services, localisés à Bordeaux, de la région académique ?

Nous sollicitons votre participation avant le 19 juillet à l'édition 2024 du Baromètre sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) des personnels de l'académie de Bordeaux.

Votre contribution vous prendra entre 10 et 15 minutes et sera totalement anonyme.

POUR CONTRIBUER AU BAROMÈTRE QVCT 2024

Toutes les informations sur : [education.gouv.fr](https://education.gouv.fr)

# Réseau Canopé

## Des formations pour tous les acteurs de l'éducation

### Notre ambition

**CONSTRUIRE  
AUJOURD'HUI  
ET AVEC VOUS  
L'ENSEIGNEMENT  
DE DEMAIN**

Réseau Canopé répond  
aux enjeux éducatifs  
et sociétaux contemporains.

### Notre mission

**FORMER TOUT  
AU LONG DE LA VIE**

Opérateur du ministère  
de l'Éducation nationale et  
de la Jeunesse, Réseau Canopé  
conçoit et met en œuvre  
une offre nationale de  
ressources et de formations,  
en présentiel et à distance.

## 8 grandes thématiques

Coéducation

École inclusive

Bien-être à l'école

Culture et usages du numérique éducatif

Éducation aux médias et à l'information

Éducation à la **citoyenneté**  
et aux **valeurs de la République**

**Pratiques pédagogiques**  
collaboratives et innovantes

Éducation à la **transition écologique**  
et sociale, et au développement durable



# Notre force

## UN RÉSEAU D'EXPERTS AU SERVICE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

### Où se former ?

#### EN LIGNE ET GRATUITEMENT



**Modules courts** pour explorer, à son rythme de nouvelles pratiques.

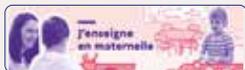


**Plateforme de formation** pour accompagner les nouveaux enseignants à faire leurs premiers pas avec confiance et réussite.

**Premiers pas dans le métier d'enseignant**



**J'enseigne en maternelle**



**Parcours de formation** à distance pour réussir son entrée dans le métier d'enseignant.



**Podcasts** sur l'école et ses pratiques.



#### DANS VOTRE ACADÉMIE

Réseau Canopé contribue aux différents plans de formation des écoles académiques de formation continue (EAFC) dans les 5 Ateliers Canopé de proximité de l'académie de Bordeaux :

ATELIER CANOPÉ 24 – **PÉRIGUEUX**  
[contact.atelier24@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier24@reseau-canope.fr)

ATELIER CANOPÉ 33 – **MÉRIGNAC**  
[contact.atelier33@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier33@reseau-canope.fr)

ATELIER CANOPÉ 40 – **MONT-DE-MARSAN**  
[contact.atelier40@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier40@reseau-canope.fr)

ATELIER CANOPÉ 47 – **AGEN**  
[contact.atelier47@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier47@reseau-canope.fr)

ATELIER CANOPÉ 64 – **PAU/BAYONNE**  
[contact.atelier64@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier64@reseau-canope.fr)



RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX  
RECTORAT DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

France  
Éducation  
Supérieure  
Recherche  
Innovation



5

# INFORMATIONS **PRATIQUES**



## Annuaire des DSDEN



### Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Dordogne

**Nathalie MALABRE**  
Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services de l'Éducation nationale  
de la Dordogne



**Adresse**  
20, rue Alfred de Musset  
CS 10013  
24054 PÉRIGUEUX Cedex



**Tél.** : 05 53 02 84 84  
(standard ouvert de 8h30 à 11h30  
et de 13h00 à 17h00)



**Fax** : 05 53 02 84 91



**E-mail**  
24.cabinet@ac-bordeaux.fr



**Site internet**  
<http://www.ac-bordeaux.fr/dsden24>



**Horaires d'ouverture au public** :  
de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h30

*Inspectrice d'académie,  
Directrice académique  
des services de l'Éducation nationale*  
**Nathalie MALABRE**

*Secrétaire général*  
**N. N.**

*Adjoint à l'inspecteur d'académie  
chargé du 1<sup>er</sup> degré*  
**Jean-Louis ALAYRAC**

*IEN-IO*  
**Corinne DUSSAU**

*IEN-ET*  
**Kamel HADDAD**

*Cheffe de Cabinet* :  
**Gaëlle BRIFFAUT**  
**E-mail** : 24.cabinet@ac-bordeaux.fr  
**Tél.** : 05 53 02 84 70

Division des ressources humaines  
24.drh@ac-bordeaux.fr  
Chef de division : **Christophe TAULU**  
**Tél.** : 05 53 02 84 43

Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré  
privé sous contrat  
24.prive@ac-bordeaux.fr  
(Pôle de gestion académique)  
Cheffe de division :  
**Jeanne BREVET-KOHLER**  
**Tél.** : 05 53 02 84 62

Division pour la réussite des élèves  
24.dre@ac-bordeaux.fr  
Chef de division :  
**Vincent NAVARRO-FONFREDE**  
**Tél.** : 05 53 02 84 73

Division des structures et des moyens  
24.dsm@ac-bordeaux.fr  
Cheffe de division : **Marie-Annick BONY**  
**Tél.** : 05 53 02 84 66

Division des affaires générales  
et du budget  
24.dagf@ac-bordeaux.fr  
Chef de division : **Bernard OLLIVIER**  
**Tél.** : 05 53 02 84 52

Division des systèmes d'information  
de Proximité  
dsi-proxi24@ac-bordeaux.fr  
Responsable : **Josiane TROUPENAT**  
**Yohann MELOTTI**  
**Tél.** : 05 53 02 84 46



## Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde

**Marie-Christine HÉBRARD**

Inspectrice d'académie

Directrice académique des services de l'Éducation nationale  
de la Gironde



**Adresse**

30 cours de Luze  
33060 BORDEAUX Cedex



**Tél. :** 05 56 56 36 00

(Standard ouvert de 8h30 à 12h et  
de 13h à 17h du lundi au vendredi)



**E-mail :** dsden33@ac-bordeaux.fr



**Site internet**

<https://www.ac-bordeaux.fr/dsden33/>



**Horaires d'ouverture au public :**

de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

*Inspectrice d'académie,  
Directrice académique  
des services de l'Éducation nationale*  
**Marie-Christine HÉBRARD**  
Tél. : 05 56 56 36 21

*Inspecteurs d'académie,  
Directeurs académiques adjoints  
des services de l'Éducation nationale*  
**Anne CHRISTIE**  
**Jérôme PAILLETTE**  
Tél. : 05 56 56 36 19

*Secrétaire générale*  
**Catherine CHABANNE**  
Tél. : 05 56 56 36 58

*Directrice de cabinet*  
**Camille DA SILVA**  
Tél. : 05 56 56 36 21

*Adjoint au Directeur académique  
chargé du 1<sup>er</sup> degré*  
**Christophe MEOT**  
Tél. : 05 56 56 36 43

*IEN-IO (Information Orientation)*  
**Lynda MEGUENINE**  
Tél. : 05 56 56 49 24

*IEN (pôle formation)*

**Charlotte MILLIARD**

Tél. : 05 56 56 36 43

*IEN (pôle maternelle)*

**Laurence LUZIE**

Tél. : 05 56 56 36 43

*IEN-ET (enseignement technique)*

**Sandrine TAUZIN**

Tél. : 05 57 57 38 19

*Chargé de mission politique de la ville*

**Aurore BENGOLD**

Tél. : 06 75 71 00 21

Division de l'Organisation Scolaire 1<sup>er</sup> degré (DOS1)  
dsden33-dos@ac-bordeaux.fr  
Cheffe de division : **Katell PUECH**  
Tél. : 05 56 56 36 48

Division de l'Organisation Scolaire 2<sup>nd</sup> degré (DOS2)  
dsden33-dos@ac-bordeaux.fr  
Cheffe de division : **Christine BOUCHET**  
Tél. : 05 56 56 37 93

Division des Élèves (DIVEL)  
dsden33-divel@ac-bordeaux.fr  
Chef de division : **Laurent LERY**  
Tél. : 05 56 56 36 22

Division de la gestion individuelle et paie (DGIP)  
dsden33-dgip@ac-bordeaux.fr  
Chef de division : **Stéphanie ODDOUC**  
Tél. : 05 56 56 36 76

Division des personnels (DIPER)  
dsden33-diper@ac-bordeaux.fr  
Chef de division : **Paul CRUSSON**  
Tél. : 05 56 56 36 46

Division des affaires générales (DAG)  
dsden33-dag@ac-bordeaux.fr  
Cheffe de division : **Séverine THEVENOT**  
Tél. : 05 56 56 36 44



### Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Landes

**Bruno BREVET**

Inspecteur d'académie

Directeur académique des services de l'Éducation nationale  
des Landes



**Adresse**

5, avenue Antoine Dufau  
BP 389  
40012 MONT-DE-MARSAN Cedex



**Tél.** : 05 58 05 66 66  
(standard ouvert de 8h à 12h et  
de 13h30 à 17h00)



**Fax** : 05 58 75 30 27



**E-mail**

ce.ia40@ac-bordeaux.fr



**Site internet**

<https://www.ac-bordeaux.fr/dsden40/>



**Horaires d'ouverture au public :**

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**IE***N* chargé de l'enseignement technique  
et de l'apprentissage

**Vincent DUCROS**

**Tél.** : 05 58 05 66 63

**IE***N* référent maternelle

**Jean-Louis GENNERIE**

**Tél.** : 05 58 05 66 80

**IE***N* École inclusive

**Catherine CUTILLAS**

**Tél.** : 05 58 05 66 82

*Inspecteur d'académie,  
Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale*  
**Bruno BREVET**

ce.ia40-cab@ac-bordeaux.fr

**Tél.** : 05 58 05 66 60

*Secrétaire général*

**Nicolas SANCHEZ**

ce.ia40@ac-bordeaux.fr

**Tél.** : 05 58 05 66 63

*Directrice de cabinet  
et de la communication*

**Estelle DUVAULT**

**Tél.** : 05 58 05 66 63

*IE**N* adjoint à l'IA-DASEN

**Michaël DINELLI**

**Tél.** : 05 58 05 66 66 poste 66575

*IE**N* IO

**David MAGNAVAL**

**Tél.** : 05 58 05 66 63

Division de l'organisation scolaire (DOS)

Cheffe de division : **Charlène PRABONNE**

**Tél.** : 05 58 05 66 73

Division des personnels (DIPER)

Chef de division : **Séverine MOURAAS**

Adjoint : **Éléonore JAEHNERT**

**Tél.** : 05 58 05 66 67

Division de la scolarité (DISCOL)

Cheffe de division : **N. N.**

**Tél.** : 05 58 05 66 70

Division des Affaires générales  
et financières (DAGEFI)

Cheffe de division : **Laëtitia JOUVE**

**Tél.** : 05 58 05 66 69

DSI de proximité

Chef de division : **Armand STANOIEVITCH**

**Tél.** : 05 58 05 66 71



## Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Lot-et-Garonne

**Alexandre FALCO**

Inspecteur d'académie

Directeur académique des services de l'Éducation nationale  
du Lot-et-Garonne



### Adresse

23 rue Roland Goumy  
47916 AGEN cedex 9



**Tél.** : 05 53 67 70 00

(standard ouvert de 8h30 à 12h15  
et de 13h30 à 16h30)



**Fax** : 05 53 67 70 32



### E-mail

ce.ia47@ac-bordeaux.fr



### Site internet

<https://www.ac-bordeaux.fr/dsden47/>



### Horaires d'ouverture au public :

de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

*Inspecteur d'académie,  
Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale*  
**Alexandre FALCO**

ce.ia47-sp@ac-bordeaux.fr

**Tél.** : 05 53 67 70 01

### *Secrétaire général*

**Fabien JAILLET**

ce.ia47@ac-bordeaux.fr

**Tél.** : 05 53 67 70 04

### *Chef de cabinet*

**Germain SOULARD**

ce.cab47@ac-bordeaux.fr

**Tél.** : 05 53 67 70 02

### *Inspecteur de l'Éducation nationale*

*adjoint de l'inspecteur d'académie*

**Frédéric BRABET**

ien.agen3@ac-bordeaux.fr

**Tél.** : 05 53 67 70 82

### *IEN IO*

**Non nommé**

ce.ia47@ac-bordeaux.fr

**Tél.** : 05 53 67 70 05

### *IEN-ET-EG et Apprentissage*

**Frédéric GUIRAL**

frederc.guiral@ac-bordeaux.fr

Division des structures, des moyens  
des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, de l'enseignement privé  
Division scolarité, vie scolaire  
Chef de division : **Sébastien RINAUDO**  
ce.ia47-ops@ac-bordeaux.fr  
**Tél.** : 05 53 67 70 10

Cheffe de division pour la vie scolaire :  
**Anne-Sophie DUPONT**  
ce.ia47-sco@ac-bordeaux.fr  
**Tél.** : 05 53 67 70 40

Division des ressources humaines  
Cheffe de division : **Stéphanie PUJOS**  
stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr  
**Tél.** : 05 53 67 70 16

Division des affaires générales  
et des finances  
Chef de division : **Marc PEYRIE**  
ce.ia47-dag@ac-bordeaux.fr  
**Tél.** : 05 53 67 70 30

Service académique de gestion de frais de  
déplacement et changement de résidence  
Chefs de service :  
**Stéphanie PUJOS et Marc PEYRIE**  
(formation continue + animations  
pédagogiques)



### Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

**François-Xavier PESTEL**  
Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de l'Éducation nationale  
des Pyrénées-Atlantiques

 **Adresse**  
2 place d'Espagne,  
64038 PAU Cedex

 **Tél. : 05 59 82 22 00**  
(standard ouvert de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30)

 **E-mail : ce.ia64@ac-bordeaux.fr**

 **Site internet**  
<https://www.ac-bordeaux.fr/dsden64/>

 **Horaires d'ouverture au public :**  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

.....

*Inspecteur d'académie,  
Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale*  
**François-Xavier PESTEL**  
Tél. : 05 59 82 22 01

*Inspecteur d'académie,  
Directeur académique adjoint  
des services de l'Éducation nationale*  
**Laurent WAJNBERG**  
Tél. : 05 59 82 22 44

*Secrétaire général*  
**Bertrand DELCROIX**  
Tél. : 05 59 82 22 02

*Adjoint au directeur académique des  
services de l'Éducation nationale*  
**Stéphane ZIEBA**  
Tél. : 05 59 82 22 21

*Directrice de cabinet*  
**Marilys VIEIRA**  
Tél. : 05 59 82 22 28

**IEN-IO**  
**Gwenaëlle BLONDEAU**  
Tél. : 05 59 82 22 21

**IEN référente préélémentaire**  
**Sylvie CUCULOU**  
Tél. : 05 40 54 73 33

**IEN-ET**  
**Jérôme PROUZAT**

Division 1<sup>er</sup> degré  
Cheffe de division : **Alice GUERRI**  
Poste : 64417

Dispositifs élèves et scolarité :  
Cheffe de division : **Florence MELET**  
Poste : 64410

Division 2<sup>nd</sup> degré  
Chef de division : **Emmanuel PETIT**  
Tél. : 62249

Division vie de l'élève, examens et  
concours  
Chef de division : **Nicolas CHAUVAIN**  
Poste : 62203

Service départemental école inclusive  
Chef de division : **N. N.**  
Poste : 64615

Plateforme technique académique  
des bourses  
Chef de division : **Frédéric DUMONTEIL**  
Poste : 62219

Division affaires médicales et sociales  
Cheffe de pôle : **N. N.**  
Poste : 62240

# Annuaire des corps d'inspection

Collège des IA-IPR

Collège des IA-IPR  
ce.ipr@ac-bordeaux.fr

Doyenne	Aurélie DONGEUX	
Vice-doyenne	Dominique CHARRAZAC	
Gestionnaire	N. N.	Poste 38 58
Secrétariat des corps d'inspection et des doyens	Nathalie LEREIN Axelle JEANNE	Poste 38 19
Allemand	Laetitia HERRAULT	
Anglais	Susan GALAND Florence ESTRADE Hélène ROCHARD Valérie NOUASRIA Isabelle BARBIER	
Arabe	Dounia ZEBIB	Paris
Design et métiers d'art	Cyrille DOUSSON	
Arts plastiques	Catherine KEREVER	
Biochimie-Génie biologique	Sandrine DOUCET	
Chinois	Wenyng YIN	
Économie et Gestion	David LAGEDAMON Paule MACREZ Mireille VAUJANY Lucas SANZ-RAMOS	
Éducation musicale	Jean-Marie CANIARD	
Éducation physique et sportive	Patrick FREROT Frédérique ROUANET Céline CHEVILLON Cosette AGNAN POURINET	
Espagnol	Sylvie BAUDEQUIN Nicolas GODBERT Linda DUPUY	
Établissements et Vie Scolaire	Dominique CHARRAZAC Jérôme CLEMENT Frédéric BLEUZE Martine RUMEAU Daniel GILLARD Véronique CARAYON	
Hébreu	NN	
Histoire - Géographie	Aurélie DONGEUX Marie-Annick VILLOT-ASSANI Clarisse GAUTHIER Laurent LOM Dominique BEAUPUY	
Italien	Raphael LABBE	Nantes
Lettres	Marie-Hélène LAVAUD Olivier MASSE Isabelle PECHEYRAN-ROSSI Fabienne OUVRRAD Christophe AGARD Myriam LOBRY-VALLIET Jean-Yves BOUTON	

Mathématiques	Christophe BARNET Agnès DURANTHON Philippe JANVIER Loïc CHAPELLIER Felanzino AUGUSTO Francis PETIT	
Philosophie	Jean-Michel LESPADÉ	
Portugais	Fernando AMORIM	Amiens
Russe	Christina AGUIBETOV	Versailles
Sciences de la Vie et de la Terre	Frédéric BLANC Bruno FORESTIER Fabienne SALETTE	
Sciences et techniques industrielles	Christophe DEJOUY Frédéric LAIGLE Philippe LEFEBVRE Philippe LOSEILLE	
Sciences économiques et sociales	François VERGNES	
Sciences médico-sociales Économie sociale et familiale	Sonia FESQUET	
Sciences physiques	Jean-Paul CASTRO Christophe BERTHIER-BELLEARD Bruno MOMBELLI Gianni Carmelo COLAMONICO	
Langue régionale Occitan	Jean-Marie SARPOULET	
Chargée de mission langue régionale Basque	Marie DELPECH	



## Collège des IEN ET-EG-IO

Chargés de l'enseignement dans la voie professionnelle  
[ce.ien@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ien@ac-bordeaux.fr)

Doyenne	Stéphanie GALINDO Co-doyen Jocelyn GRIVAUD	
Gestionnaire	Marie-Hélène LOPEZ	Poste 38 58
Secrétariat des corps d'inspection	Nathalie LEREIN Axelle JEANNE Mélissandre HERAUD	Poste 38 19
Économie et Gestion	Kamel HADDAD Vincent DUCROS Jérôme MUZARD Frédérique COLLY Lucas SANZ-RAMOS Jocelyn GRIVAUD Valérie BACHERE	
Enseignement artistique	Nicolas SALEL	
Formation continue	NN	
Lettres / Histoire	Stéphanie GALINDO Joël JAUZE Angeline JOYET	
Lettres / Allemand	Frédéric CHABOCHE	Aix-Marseille
Lettres / Espagnol	Elsa BANCEL	Toulouse
Lettres / Anglais	Pierre POTTEZ	
Mathématiques / Sciences	Frédéric GUIRAL Sandrine TAUZIN	
Sciences biologiques et Sciences sociales appliquées	Nadine COUTURE Thierry BABOEUF Jérémy RANQUE	
Sciences et techniques industrielles	Philippe SENECHAL Jean-Pierre MEAU Stéphane GOY Philippe VERPLANCKE Fabrice METHÉE François DREYDEMY Jérôme PROUZAT	

## IEN

Enseignement technique - conseillers techniques des DASEN

DORDOGNE	Stéphane GOY	05 53 02 84 84
GIRONDE	Sandrine TAUZIN	05 56 56 37 79
LANDES	Philippe VERPLANCKE	05 58 05 66 86
LOT-ET-GARONNE	NN	05 53 67 70 06
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	NN	05 59 82 22 24

## IEN-IO

Information et orientation - conseillers techniques des DASEN

DORDOGNE	Corinne DUSSEAU	05 53 02 84 84 (56 00)
GIRONDE	Lynda MEGUENINE	05 56 56 49 24 (36 00)
LANDES	David MAGNAVAL	05 58 05 66 66 (56 01)
LOT-ET-GARONNE	Julien VIRSOLVY	05 53 67 70 05 (56 02)
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Gwenaëlle BLONDEAU	05 59 82 22 04 (56 03)

## Inspecteurs de l'Éducation nationale

## DORDOGNE

A-DASEN	Jean-Louis ALAYRAC	05 53 02 84 51	24.adasen@ac-bordeaux.fr
BERGERAC EST	Thierry BEDOURET	05 53 57 14 42	ce.ien-bergest@ac-bordeaux.fr
BERGERAC OUEST	Damien MONTAL	05 53 58 11 08	ce.ien-bergeouest@ac-bordeaux.fr
BRANTÔME NORD DORDOGNE	Laëtitia KADUR	05 53 02 84 24	ce.ien-brantome@ac-bordeaux.fr
ÉCOLE INCLUSIVE (ASH)	Franck VEYSSIÈRE	05 53 02 84 97	ce.ien-ash@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX NORD	Aline CADURET-VENTURA	05 53 02 84 78	ce.ien-perigueux-nord@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX SUD	François-Xavier DETEVE	05 53 02 84 23	ce.ien-perigueux-sud@ac-bordeaux.fr
SAINT ASTIER OUEST DORDOGNE	Alexia BURG	05 53 53 38 59	ce.ien-st-astier@ac-bordeaux.fr
SARLAT EST DORDOGNE	Frank RENNESSON	05 53 59 13 82	ce.ien-sarlat@ac-bordeaux.fr

## GIRONDE

ÉCOLE INCLUSIVE (ASH)	Anne-Karine VEAU	05 56 56 36 12	ce.0331876K@ac-bordeaux.fr
	Marianne VIALEMARINCE	05 56 56 36 13	ce.0332275U@ac-bordeaux.fr
ARCACHON NORD	Isabelle RAMUS	05 57 17 81 51	ce.0333037X@ac-bordeaux.fr
ARCACHON SUD	Bénédicte LIEF	05 40 54 70 30	ce.0331451Y@ac-bordeaux.fr
BLAYE	Marianne HACHE	05 57 42 62 53	ce.0331445S@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX CENTRE	Gonzaco CHACON	05 56 17 37 57	ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX BOUSCAT	Anne KUBEK	05 56 56 36 91	ce.0331450X@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX MÉRIGNAC	Joan MATHE	05 56 97 43 03	ce.0331453A@ac-bordeaux.fr
BÈGLES FLOIRAC	Céline TRIOLET	05 40 54 71 87	Ce.0332863H@ac-bordeaux.fr
ENTRE-DEUX-MERS	Stéphane GAY	05 40 54 73 28	Ce.0331444R@ac-bordeaux.fr
GRADIGNAN	Fabienne HELBIG	05 57 35 10 74	Ce.0332091U@ac-bordeaux.fr
LANGON	Nathalie NOEL	05 57 98 17 90	Ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
LA RÉOLE	Grégory PAULY	05 56 61 50 99	Ce.0331449W@ac-bordeaux.fr
LESPARRE	Sébastien GRECO	05 40 54 70 03	Ce.0331447U@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE I	Gilles SACHER	05 57 57 35 14	Ce.0331448V@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE II	Catherine GARRIGUE	05 57 57 35 15	Ce.0332274T@ac-bordeaux.fr

LORMONT	Emmanuel DUCROS	05 57 77 10 90	Ce.0331635Y@ac-bordeaux.fr
PESSAC	Nancy BROTHERSON	05 40 54 73 14	Ce.0331457E@ac-bordeaux.fr
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC	Caroline MARQUETTE	05 57 94 06 15	Ce.0332529V@ac-bordeaux.fr
SAINT-MÉDARD-EN-JALLES	Isabelle BONNET	05 56 70 12 31	Ce.0331455C@ac-bordeaux.fr
SUD ENTRE-DEUX-MERS	Emilie DUPRAT	05 57 57 35 38	Ce.0333384Z@ac-bordeaux.fr
SUD MÉDOC	Anne-Marie BEZIAN - MORISSET	05 56 57 35 13	Ce.0331456D@ac-bordeaux.fr
TALENCE	Laurent SICARD	05 57 96 11 70	Ce.0331443P@ac-bordeaux.fr
POLE FORMATION	Charlotte MILLIARD	05 56 56 36 43	Ce.0333220W@ac-bordeaux.fr
POLE MATERNELLE	NN	05 56 56 36 43	Ce.0333221X@ac-bordeaux.fr
A-DASEN 1 <sup>er</sup> degré	Christophe MEOT	05 56 56 36 43	Dsden33-adjoint1D@ac-bordeaux.fr

## LANDES

DAX CENTRE LANDES	Christophe PETITCOLLIN	05 58 74 33 35	ce.ien40-dax-centre@ac-bordeaux.fr
DAX SUD ADOUR	Nathalie MARRE	05 58 74 68 23	ce.ien40-dax-adour@ac-bordeaux.fr
MIMIZAN	N. N.	05 58 82 42 99	ce.ien40-mimizan@ac-bordeaux.fr
AIRE TURSAN	Jean-Louis GENNERIE	05 58 05 66 82	ce.ien40-aire-tursan@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN HAUTE LANDE	Bérangère RYBAKOWSKI	05 58 75 75 94	ce.ien40-marsan-lande@ac-bordeaux.fr
HAGETMAU CHALOSSE	Georges ALZINA	05 58 06 42 09	ce.ien40-hagetmau-chalosse@ac-bordeaux.fr
TYROSSE CÔTE SUD	Pascal MAILLOT	05 58 77 17 69	ce.ien40-tyrosse@ac-bordeaux.fr
Service départemental de l'École inclusive	Catherine CUTILLAS	05 58 05 66 82	ce.ien40-ash@ac-bordeaux.fr

## LOT-ET-GARONNE

AGEN 1	Jean-Michel PIGNON	05 53 67 70 95	ien.agen1@ac-bordeaux.fr
AGEN 2 - ASH	Delphine DESCOT-VIGOUROUX	05 53 67 70 91	ien.agen2.47@ac-bordeaux.fr
AGEN 3 - IEN A	Frédéric BRABET	05 53 67 70 35	ien.agen3@ac-bordeaux.fr
MARMANDE	Christophe COMBES	05 57 57 87 01	ien.marmande.47@ac-bordeaux.fr
NÉRAC	Marie-Pierre DUMON DA ROS	05 57 57 35 10	ien.nerac.47@ac-bordeaux.fr
SAINTE LIVRADE-SUR-LOT	N. N.	05 53 71 70 76	ien.sainte-livrade.47@ac-bordeaux.fr
VILLENEUVE-SUR-LOT	Jean-Pierre DARMAGNAC	05 53 70 39 44	ien.villeneuve.47@ac-bordeaux.fr

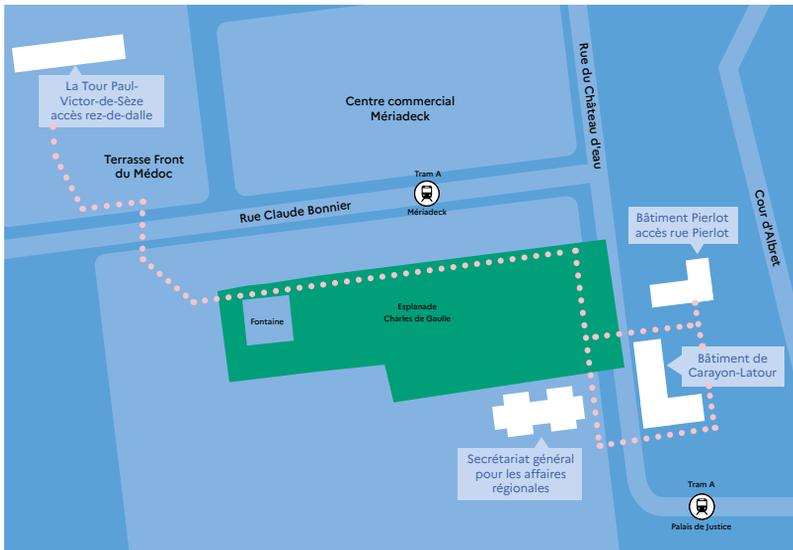
### PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

A-DASEN	Stéphane ZIEBA	05 59 82 22 21	ce.ia64@ac-bordeaux.fr
BAYONNE	Sandrine ETCHEVERRY	05 40 45 02 51	ce.iembayonne@ac-bordeaux.fr
BAYONNE – ASH OUEST	Serge VIGUIER	05 40 54 73 33	ce.iembayonneash@ac-bordeaux.fr
BIARRITZ PRÉÉLEMENTAIRE	Sylvie CUCULOU	05 40 54 73 33	ce.iembiarritz@ac-bordeaux.fr
BIDACHE	Magali ETCHEVERRY	05 40 45 02 50	ce.iembidache@ac-bordeaux.fr
OLORON	Sophie STRATAKIS	05 59 39 72 41	ce.ienoloron@ac-bordeaux.fr
ORTHEZ	Alain KEFER	05 59 69 11 79	ce.ienorthez@ac-bordeaux.fr
PAU SUD	Véronique GERDE	05 59 82 22 51	ce.iempausud@ac-bordeaux.fr
PAU ASH EST	Geneviève STROZYK-AUBRUN	05 59 82 22 42	ce.iempauash@ac-bordeaux.fr
PAU EST	Guillaume COUPECHOUX	05 59 82 22 53	ce.iempauest@ac-bordeaux.fr
PAU OUEST	Marc GONZALEZ	05 59 82 22 43	ce.iempauouest@ac-bordeaux.fr
PAU CENTRE	Philippe CAMON	05 59 82 22 46	ce.iempaucentre@ac-bordeaux.fr
SAINT-JEAN-DE-LUZ	Marie-Pierre COHERE	05 59 85 24 54	ce.iienstjeandeluz@ac-bordeaux.fr
SAINT-PALAIS	Pascal SABADIE	05 57 57 39 70	ce.iensaintpalais@ac-bordeaux.fr



## Venir au rectorat

- Site Carayon-Latour**  
 5, rue Joseph-de-Carayon-Latour
- Site Paul-Victor de Sèze**  
 114, rue Georges Bonnac ou 3, Terrasse Front-du-Médoc
- Tél. :** 05 57 57 38 00 (standard ouvert de 8h00 à 18h00)
- Site Internet :** [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)
- Horaires d'ouverture au public :** 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45



## L'annuaire

L'organigramme du rectorat et des 5 DSDEN, affichant les services, missions et numéros de téléphone, est disponible en ligne. Un moteur de recherche vous permet de filtrer sur un service académique en particulier ou d'étendre la recherche à toute l'académie.

Vous pouvez également y consulter les organigrammes de chacun de ces services.

[web.ac-bordeaux.fr/annuaire/](http://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/)



### Les services numériques

L'offre de service numérique académique soutenue par la Direction des Services Informatiques (DSI) au sein du SIA - SI couvre les champs de l'action administrative, la bureautique, la communication en ligne ainsi que la cybersécurité. Elle s'adresse à tous les personnels de l'académie, agents administratifs et certains personnels exerçant en EPLE en attendant une reprise par les collectivités ou par la région, comme le précise la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

#### Un portail académique pour accéder à vos applications : Arena

Une fois connecté à l'aide de votre identifiant et de votre clé OTP ou de votre mot de passe, vous avez accès à vos applications classées par domaine d'activité : scolarité du 2d degré, examens et concours, gestion des personnels, gestion de la paie, enquêtes et pilotage, formation et ressources, intranet, référentiels et outils ainsi que support et assistance. Nouveauté cette année, certains services seront prochainement accessibles via un dispositif de sécurité renforcé dit « double facteur ».

<https://arena.ac-bordeaux.fr/>  
<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/les-tutos-de-la-dsi-2/#Identifiants>

#### Un portail d'assistance inter-académique rénové

L'assistance **Amerana** est disponible par deux biais et vise à vous soutenir sur les différents problèmes que vous pouvez rencontrer :

✓ via <https://amerana.region-academique-nouvelle-aquitaine.fr/> disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ;

✓ via le **05 16 526 686** du lundi au vendredi (horaires ouvrables).

Vos différentes demandes, quelles qu'elles soient, seront automatiquement affectées par le site ou via un téléopérateur du centre d'appel. Certaines d'entre elles pourront faire l'objet d'une prise en charge immédiate, d'autres d'un transfert vers une équipe plus spécialisée ou plus en proximité si le besoin s'en fait sentir.

### Une messagerie académique



Le portail web de messagerie académique vous offre un accès simplifié à votre boîte mël ainsi qu'à votre agenda en ligne. Cette solution reste un produit moins complet que les clients de messagerie Thunderbird, Outlook ou les applications sur iOS et Android comme K9 mail.

#### Deux règles sont à retenir :

1. Ne jamais mélanger votre messagerie professionnelle et celle personnelle, utilisez des mots de passe différents
2. Sauf usage personnel, ne pas envoyer de message d'une messagerie professionnelle à une messagerie personnelle et inversement.

<https://courrier.ac-bordeaux.fr/>  
<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/les-tutos-de-la-dsi-2/#Messagerie>  
<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/les-tutos-de-la-dsi-2/#Agenda>  
<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/les-tutos-de-la-dsi-2/#signature>



### Sécurité des biens et des personnes

Le mail restant le premier vecteur d'exposition, et donc d'attaque, il convient d'être très prudent. Au moindre doute sur un message, ne l'ouvrez pas, ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe. Contentez-vous de le transférer sous forme de pièce jointe dans Amerana, rubrique Incident Cyber.

Nous avons également très grandement modernisé notre système de filtrage (anti-spam, anti phishing, ...) :

- ✓ les URL contenues dans les méls captés par l'antispam sont réécrites afin de vous assurer que le contenu accédé est sans risque ;
- ✓ en cas de réception de message indésirable, notre système anti-spam peut retenir le message. Vous êtes alerté de ce filtrage et des actions vous sont proposées pour chaque message suspect (relâcher le message, placer l'expéditeur en liste blanche).

Nous l'avons également complété d'un dispositif qui, lorsque des menaces contenant des mots clés particuliers sont adressées à des sites ou à des agents, alerte immédiatement une chaîne de sécurité pour mobiliser le Responsable de la Sécurité des Systèmes

d'information (RSSI), la conseillère à la sécurité numérique, voire la rectrice et le préfet afin de dépêcher, si nécessaire, les moyens utiles pour la gestion de la crise.

## “Hygiène” informatique autour des mots de passe

Afin de gérer au mieux la multiplicité de vos mots de passe, dont vous pourrez évaluer la robustesse à l'aide de l'application evalMDP disponible sur l'intranet, nous vous conseillons très fortement d'installer l'application KeePass, disponible dans le Centre logiciel et installable à tout moment à votre main si vous utilisez un poste de travail délivré par l'administration.

Ceci afin de ranger tous vos mots de passe à un seul endroit dans un "coffre-fort" numérique.

<https://intra.ac-bordeaux.fr/EvalMdp>

<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/les-tutos-de-la-dsi-2/#mdp>



## Nuage, un espace de travail collaboratif et de stockage

Le portail des services numériques partagés des agents de l'Éducation nationale propose un espace de travail individualisé, intégrant une suite bureautique ainsi qu'un espace de stockage sécurisé de 100Go pour retrouver vos documents professionnels en mobilité et pouvoir le cas échéant les partager avec toutes les personnes utiles de votre entourage. Vous disposez également d'un service de transfert de fichiers volumineux, du réseau social des agents public, d'un système de visioconférence en libre accès, d'un système de prise de rendez-vous, d'un agenda, etc. Ce service est accessible depuis tout poste de travail ainsi que depuis les tablettes et les smartphones. Son utilisation vous évitera

notamment de travailler avec des clés USB, qu'il s'agisse des vôtres ou de celles qui vous seraient prêtées, celles-ci représentant un vecteur d'infection virale, leur fiabilité n'étant pas avérée.

Ces différents outils vous accompagneront également dans le développement de pratiques numériques plus responsables et respectueuses de l'environnement. Il est en effet recommandé de limiter l'envoi d'images et de pièces jointes par mail, qui mobilisent les serveurs et consomment beaucoup d'énergie, mais également de favoriser l'utilisation de messageries instantanées.

<https://portail.apps.education.fr>

<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/les-tutos-de-la-dsi-2/#nuage>

## 7 conseils pour lutter contre le piratage informatique

La lutte contre le piratage informatique est l'affaire de toutes et de tous. Voici des règles simples pour éviter de se faire pirater.

1

**Ne téléchargez pas de programmes ou modules (plug-ins) depuis des sites non-officiels.**

Ils peuvent contenir des logiciels espions invisibles qui vous volent vos mots de passe (stealers) et peuvent bloquer votre ordinateur ou votre téléphone.

2

**Utilisez un anti-virus à jour et ne le désactivez jamais.**

Un anti-virus permet de détecter une grande partie des menaces, s'il est bien à jour. Ne désactivez jamais un anti-virus ; les logiciels malveillants invitent à le désactiver pour pouvoir s'installer.

3

**Méfiez-vous des messages inattendus.**

Par exemple, ceux qui viennent d'un interlocuteur inhabituel. Au moindre doute, ne les ouvrez pas, ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe : ces messages peuvent vous piéger pour dérober des informations confidentielles ou installer un virus.

4

**N'utilisez pas le même mot de passe partout.**

Privilégiez des mots de passe différents sur chaque service en ligne afin d'éviter les piratages en cascade.

5

**Imaginez des mots de passe robustes et activez les authentifications renforcées quand c'est possible.**

Utiliser des mots de passe forts (12 caractères, minuscules, majuscules et caractères spéciaux) qui ne disent rien sur vous. Évitez vos noms et prénoms, vos dates de naissance, soyez créatifs !

6

**Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils (PC, tablettes, téléphones, etc.) dès qu'elles vous sont proposées.**

Vous corrigez ainsi les failles de sécurité qui pourraient être utilisées par des pirates pour voler vos données et mots de passe.

7

**N'enregistrez pas vos mots de passe dans un ordinateur partagé et pensez à vous déconnecter en partant.**

Sinon vos mots de passe et vos sessions seront aussi partagés.

### Ma cl@sse Virtuelle

Le service de classes virtuelles apps.education.fr permet la communication de plusieurs dizaines de personnes dans un même salon, voire plusieurs centaines.

Cet outil s'utilise simplement dans un navigateur internet récent et ne nécessite aucune installation : il suffit de cliquer sur le lien fourni par l'organisateur de la conférence et de suivre les étapes précisées à l'écran, sur un ordinateur ou sur un smartphone.

<https://eduscol.education.fr/3209/le-service-de-classes-virtuelles-sur-la-plateforme-appseducationfr>

### Visio-Agents

Visio-Agents est un service de visioconférence pour créer et animer des réunions et des formations :

- ✓ lancement de réunions immédiates ou création de salles de réunion ;
- ✓ diffusion, annotation et partage de documents ;
- ✓ diffusion de vidéos ;
- ✓ tableau blanc avec des outils d'annotation performants ;
- ✓ export des réunions enregistrées au format vidéo.



<https://visio-agents.education.fr/>



### TRIBU

C'est un espace collaboratif sécurisé utilisable dans le cadre d'un projet, une formation ou une thématique, y compris en interacadémique. Il permet de partager des documents, des agendas, des tâches, des forums de discussion... Avec Tribu, vous êtes libre de votre organisation, de travailler en collaboratif.

<https://tribu.phm.education.gouv.fr>

### I-Prof : l'assistant de carrière

I-Prof permet à chaque enseignant de consulter et compléter son dossier administratif, consulter des guides thématiques, dialoguer avec son correspondant de gestion, signaler un changement de situation, etc.

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/Servlet/prof>

### La plateforme M@gistère

M@gistère est un dispositif de e-formation qui propose à tous les personnels de l'éducation nationale une offre de formations à distance, accompagnées ou non.

Diverses modalités de formation sont proposées telles que des formations accompagnées, hybrides, en présentiel ou totalement à distance, des modules en autoformation ou des espaces de développement professionnel.

<https://magistere.education.fr/>

### Tchap, la messagerie instantanée des agents de l'État

Cette messagerie instantanée, conçue et gérée par l'administration française, permet aux agents des trois versants de la Fonction publique de communiquer facilement en toute sécurité.

Vous trouverez dans le blog DSI un guide utilisateur qui vous présente les principales fonctionnalités et comment y accéder.

<https://www.tchap.gouv.fr/#/home>

<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/les-tutos-de-la-dsi-2/#Tchap>

### Site web DSI Académie de Bordeaux

Retrouvez sur cet espace les principales communications, rendez-vous et guides élaborés par votre DSI. Classé par zone fonctionnelle (Finances, RH, scolarité), ce référentiel documentaire vous donne accès aux grands principes de base des applicatifs que vous serez amené à utiliser et les rendez-vous mensuels de présentation des applications. Vous y retrouverez également tous les guides et tutoriels vous permettant d'utiliser les outils de l'environnement de travail.

<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/>

## La communication

Rattaché au cabinet, le service communication assure la valorisation des politiques éducatives en lien avec l'ensemble des services et établissements de l'académie.

Il assure la communication externe avec les différents partenaires, les institutions, les collectivités et les médias ainsi que la communication interne à destination des personnels.

**N'hésitez pas à nous contacter :**  
[communication@ac-bordeaux.fr](mailto:communication@ac-bordeaux.fr)

## INTRANET

de l'académie  
de Bordeaux

Connectez-vous dès à présent à l'intranet de l'académie de Bordeaux et retrouvez en quelques clics toute l'actualité des services, les informations clés sur la gestion de votre dossier, votre carrière et votre évolution professionnelle, la documentation institutionnelle actualisée, des outils et des ressources pratiques pour vous accompagner au quotidien.

Le site intranet s'adresse à tous les personnels de l'académie, que vous soyez personnel administratif, enseignant, CPE ou Psy-EN, titulaire ou contractuel.

De nouvelles fonctionnalités sont en cours de développement et permettront très prochainement de cibler encore plus précisément vos besoins !



Pour accéder à l'intranet connectez-vous à l'adresse suivante ou scannez directement le QR code ci-contre, puis authentifiez-vous grâce à vos identifiants

académiques (identiques à ceux utilisés pour accéder au webmail académique) :

<https://intranet.ac-bordeaux.fr>

## La lettre d'actualité Infos RH

L'académie de Bordeaux diffuse une lettre d'informations numérique trimestrielle destinée à l'ensemble des agents de l'académie (administratifs, enseignants, inspecteurs, chefs d'établissements, AESH...).

Recrutement, mobilité, carrière... Infos'RH propose tous les trimestres les dernières actualités dédiées aux ressources humaines.



Consultez les numéros précédents :  
<https://intranet.ac-bordeaux.fr>

## Le site internet de l'académie de Bordeaux

Le site internet de l'académie est une mine d'informations à destination du grand public et des personnels de l'académie : ressources institutionnelles et pédagogiques, espaces dédiés aux cinq DSDEN, informations sur les métiers, les recrutements, la scolarité et les examens, les actualités de l'académie, de la région académique et des établissements scolaires.

Un moteur de recherche puissant vous permet de trouver très rapidement une information parmi les centaines d'articles publiés sur le site.

<https://www.ac-bordeaux.fr/>

## Valoriser votre actualité et vos projets

Vous souhaitez diffuser une actualité ou valoriser vos projets sur le site internet et les réseaux sociaux ? Vous pouvez contacter le service communication par mail à l'adresse : [communication@ac-bordeaux.fr](mailto:communication@ac-bordeaux.fr), qui réalisera ensuite la publication.

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

 X @AcBordeaux et @RANouvAquitaine

 Facebook @AcBordeaux1

 Instagram @acbordeaux

 LinkedIn compte : académie de Bordeaux

 YouTube chaîne : académie de Bordeaux.

### Le LAB académique

Le LAB académique incarne la volonté d'accompagner l'ensemble des agents de l'académie dans leurs projets de modernisation et d'innovation, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de service aux usagers et de la qualité de vie au travail des personnels.

S'appuyant sur des méthodes d'intelligence collective, le LAB porte une offre de service plurielle, à destination des agents administratifs comme des équipes pédagogiques :

- ✓ des accompagnements collectifs « sur mesure », conçus et structurés en fonction des demandes (feuilles de routes, projets de services, réunions et groupes de travail, ateliers collaboratifs...);
- ✓ des sessions de codéveloppement (méthode permettant, au sein d'un petit groupe de pairs, de partager sur des projets ou des problématiques communes et s'entraider à trouver des solutions concrètes et opérationnelles grâce aux témoignages et expériences de chacun);
- ✓ des ateliers « boîte à outils » sur la pause méridienne (facilitation, management, transition écologique...);
- ✓ des « rencontres débat » permettant d'approfondir un sujet transversal, sociétal ou pédagogique.

L'offre du LAB se déploie aussi bien au sein de l'espace dédié situé dans le hall du rectorat (bâtiment Carayon) qu'en territoire selon les besoins d'accompagnement exprimés.



Les locaux du LAB académique comprennent également un espace d'accueil accessible à tout personnel sur les horaires d'ouverture du rectorat pour travailler en itinérance et /ou partager un moment de convivialité entre collègues.



N'hésitez pas à contacter l'équipe du LAB :  
[lab@ac-bordeaux.fr](mailto:lab@ac-bordeaux.fr)

Et retrouvez toute l'offre du LAB sur l'intranet :  
<https://intranet.ac-bordeaux.fr/lab>

# La prévention MAE outils et actions 2024-2025

- ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE ET GESTE DE PREMIERS SECOURS
- SENSIBILISATION AUX ÉCRANS
- VIOLENCE ENTRE PAIRS
- SÉCURITÉ SUR LES CHEMINS DE L'ÉCOLE
- ÉDUCATION À LA SANTÉ

3  
NOUVEAUX  
OUTILS



L'expertise de la MAE au service de la prévention

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

 MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Victoria,  
professeure des écoles.

S'engager auprès de ceux  
qui se mettent au service  
des autres, c'est ça être  
assurément humain.



Assurément  
Humain

# On s'engage pour celles et ceux qui s'engagent.

Sylvie, Stéphane, Zora...

Ils sont tous agents du service public, tous engagés pour l'intérêt des autres.

Chez MGEN, on s'engage à leurs côtés en les accompagnant globalement, de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale à leur prise en charge en établissement de santé MGEN, en passant par le remboursement de leurs frais médicaux.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

On s'engage mutuellement



GRUPE **vyv**





## ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

5 rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499 33 060 BORDEAUX Cedex  
Tél. : 05 57 57 38 00  
[www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)  
@AcBordeaux @RANouvAquitaine



**Directrice de la publication :**  
Anne Bisagni-Faure  
Rectrice de la région académique  
Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités

**Responsable de l'édition et  
conception graphique :**  
Service communication de  
l'académie de Bordeaux

**Impression :**  
Juillet 2024

NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES

